

Date de dépôt : 11 août 2015

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier :

- a) P 1935-A Pétition : Sauvez la Seymaz
- b) P 1936-A Pétition : Non à la fermeture des collèges et cycles d'orientation (CO) de la Seymaz ou de la Gradelle

Rapport de majorité de M. Jean Romain (page 1)

Rapport de minorité de M. François Baertschi (page 82)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a traité de manière conjointe les deux pétitions susmentionnées demandant toutes deux exactement la même chose : conserver l'établissement de la Seymaz pour l'enseignement dispensé au cycle d'orientation. Emanant de parents d'élèves inquiets de la rocade des bâtiments scolaires à Genève et d'élèves eux-mêmes, ces deux pétitions montrent l'attachement de la population concernée à ce bâtiment du cycle d'orientation.

En date du 18 mai 2015, furent auditionnées M^{mes} Isabelle Martin Moar, Isabelle Albuquerque Neves et Elena Legoratto Habib, parents d'élèves et pétitionnaires. Puis M. Grégoire Ruff, pétitionnaire représentant les élèves.

Le 1^{er} juin, la commission a entendu M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique,

accompagnée de M^{mes} Daniela Di Mare, directrice du service de la recherche en éducation (SRED), et Marta Perucchi, directrice de la logistique. Puis elle a auditionné MM. Alban Chavanne et Luc Beday, représentants du personnel enseignant du cycle d'orientation de la Seymaz.

Elle a bénéficié du travail précis de M. Lionel Rudaz, SGGC, et les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier. Qu'ils en soient tous deux remerciés.

1. Présentation générale

La décision du DIP, afin de faire face à l'augmentation importante du nombre d'élèves de l'école de culture générale, d'opérer une rocade de bâtiments et d'affecter à l'enseignement supérieur le bâtiment de la Seymaz, actuellement occupé par des élèves du cycle d'orientation, est au cœur de diverses craintes, de réactions et d'objets parlementaires qui contestent cette décision.

2. Audition de M^{mes} Isabelle Martin Moar, Isabelle Albuquerque Neves et Elena Legoratto Habib, pétitionnaires (P 1936)

M^{me} Martin Moar déclare que l'information portant sur la fermeture du cycle de la Seymaz a été diffusé de manière informelle, entraînant un phénomène émotionnel au sein des parents d'élèves. Les pétitionnaires se sont ensuite renseignés et ont appris que ce phénomène allait toucher tout le canton. Les mamans se sont mises en quête d'informations et ont dès lors beaucoup lu, notamment l'information du Grand Conseil, qui demeure sans doute la moins opaque du canton. Elles sont parvenues à la conclusion que fermer un cycle allait reporter un problème du secondaire I sur le secondaire II. La décision du DIP s'est faite sans concertation, et l'autorité a indiqué à cet égard qu'aucune concertation n'avait été menée puisque la position de l'association des parents d'élèves était clairement opposée à cette fermeture. Le premier document que les parents d'élèves ont reçu de Mme Emery-Torracinta leur est parvenu le 12 mai, un document toutefois incomplet à l'égard des précisions d'Urbaplan.

Ce document démontre que **la solution retenue est mauvaise**, notamment à l'égard des chiffres qui ne coïncident pas. L'étude d'Urbaplan signalait en 2003 qu'il fallait ouvrir trois cycles alors qu'il est question à présent d'en fermer un. Allez comprendre !

Pour M^{me} Legoratto Habib, la surpopulation du secondaire II n'a pas été prévue en 2000. Elle imagine que l'urgence en la matière date de plusieurs années et qu'elle n'est donc pas nouvelle.

M^{me} Martin Moar ajoute que les pétitionnaires sont des parents et non des statisticiens, et les statistiques prévisionnelles sont compliquées. Mais il est possible de faire dire aux chiffres ce que l'on veut. Elle se dit choquée en tant que parent et que contribuable ; il est question de dépenser trois millions pour transformer le cycle de la Seymaz en collège. Les établissements scolaires genevois sont nombreux à être délabrés, voire dangereux, et elle ne comprend pas que cet argent ne soit pas investi pour la rénovation de ces écoles.

M^{me} Legoratto Habib signale que l'école des Beaux-Arts est ainsi sinistrée par des fuites d'eau. L'école de commerce Aimée-Stitelmann semble à moitié vide et sera utilisée plus largement en 2016, mais elle pense qu'elle pourrait déjà être utilisée en 2015.

Le département annonce 6800 places pour le collège de Genève, mais il y a 530 places de moins lorsqu'on se réfère aux places de chaque collège. Les différences sont également de plusieurs centaines pour les écoles de commerce ou les écoles de culture générale, lorsqu'on compare les chiffres du département avec les chiffres de chaque école. Les pétitionnaires ont **ainsi l'impression que les chiffres sont manipulés**. La région Arve et Lac semble devoir ne pas se développer selon le département, mais le Plan directeur cantonal adopté définit la volonté d'accélérer les procédures en matière de construction. Les fiches P05, P06, P13 et P14 précisent des potentiels de logements importants dans cette région – la Tulette qui compte 260 logements, plus quelque 300 nouveaux logements à Chêne-Bougeries, et les immeubles en construction dans cette zone. Il semble donc curieux de fermer un établissement qui décharge déjà trois autres établissements dans une zone appelée à se développer. Elle estime en fin de compte que la démarche péjore le secondaire I.

M^{me} Martin Moar rappelle que la construction du cycle de la Seymaz avait été décidée en raison des développements à venir et qui sont à présent à bout touchant. Les élèves de la Seymaz vont être, selon le département, répartis dans 19 cycles, mais elle mentionne que ces élèves vont être replacés dans la commune. Or, elle observe que 14 cycles sur 20 sont déjà à plus de 600 élèves. M^{me} Emery-Torracinta observe que les nouvelles familles qui s'installeront verront surtout des élèves devant trouver des places à l'école primaire ou à l'école secondaire et elle ne comprend pas comment ces enfants feront pour passer par-dessus le cycle. Elle pense que les conséquences de cette surpopulation vont advenir d'ici trois ans avec des enfants qui seront de plus en plus souvent parachutés de part et d'autres.

Pour M^{me} Legoratto Habib, les pétitionnaires sont soucieux de l'avenir de leurs enfants qui vont être replacés dans d'autres établissements. Il a été dit que, lorsque le CEVA serait en fonction, les enfants de 12 ans pourraient se déplacer plus facilement, mais elle doute que les parents apprécient beaucoup ce principe.

M^{me} Albuquerque Neves ne comprend pas pourquoi M^{me} Emery-Torracinta est revenue en mars 2014 sur le projet du collège Ella-Maillart.

De la discussion qui s'ensuit, on retient les points suivants :

- Un bâtiment ne doit pas être rempli comme un œuf pour fonctionner puisqu'il est nécessaire de pouvoir anticiper des déplacements à l'intérieur des murs. C'est peut-être pour cette raison que les chiffres ne correspondent pas précisément. L'ECG Jean-Piaget est occupée à 104% à tel point que les élèves ne peuvent même pas descendre au rez-de-chaussée à 10h, entraînant dès lors un problème de sécurité.
- On craint des effectifs de plus de 700 élèves par bâtiment.
- Où iront les enfants des Eaux-Vives qui vont à la Seymaz si cet établissement ferme, ainsi que les enfants des Pâquis ? 102 élèves vont être déplacés à la Gradelle. Une partie des élèves est renvoyée aux Pâquis à l'exception d'une trentaine d'enfants.
- Il est dit que le cycle de la Seymaz a pu décharger trois établissements, lesquels vont accueillir maintenant les élèves de la Seymaz. C'est le serpent qui se mord la queue.
- M^{me} Emery-Torracinta a souhaité rencontrer les parents le 11 juin afin de leur expliquer la situation. La conseillère d'Etat tient des discours différents en fonction de ses interlocuteurs, indiquant que la situation est pérenne sur dix ans dans la presse, mais cinq ans aux enseignants. Une pétitionnaire a indiqué à la conseillère d'Etat que les terrains à côté de la Seymaz appartenaient à l'Etat, terrains qui auraient pu servir pour l'installation d'éléments provisoires. Mais la magistrate a fermé la porte à la discussion, à telle enseigne qu'un député (MCG) déplore le manque de dialogue.
- On rappelle alors qu'une pétition avait été déposée en 2012, la P 1835, pour empêcher les jeunes adultes d'intégrer le cycle de la Seymaz, une alternative qui ne fonctionne effectivement pas. Mais il existe d'autres possibilités, notamment celle préparée par les enseignants de la Seymaz.
- Le corps enseignant a proposé un dossier pour accueillir des classes préparatoires ECG (élèves de 15-16 ans) afin de libérer d'autres établissements comme Jean-Piaget. Les enseignants soutiennent donc la

pétition dont il est question ici. Par ailleurs, le projet Frontenex 2017 aura quatre ailes et pourrait dès lors abriter un cycle. La région Arve et Lac est appelée à se développer et cette zone va rencontrer un problème d'ici trois ans.

3. P 1935 : Sauvez la Seymaz. Audition de M. Grégoire Ruff, pétitionnaire

Le Président accueille M. Ruff, écolier du cycle de la Seymaz, accompagné de son père.

M. Ruff explique que l'ECG va être déplacée à Candolle et que les écoliers de la Seymaz vont vagabonder dans plusieurs sites en raison de cette décision de fermeture. Il existe pourtant des liens entre les élèves ainsi qu'entre les élèves et les professeurs. L'ambiance de travail est excellente. Nombre de personnes aimeraient préserver ce cycle, ce d'autant que les autres cycles sont pleins. De nouveaux élèves vont arriver en raison des projets de construction qui se trouvent à proximité de la Seymaz.

Nombreux sont les enseignants qui ne sont pas nommés à la Seymaz et qui risquent de perdre leur emploi lorsque cet établissement aura fermé. Cette situation est due au fait qu'il n'a pas été possible de prévoir ce problème, mais il existe des solutions pour régler ce problème.

Le Président demande pourquoi il faudrait sauver ce cycle-là.

M. Ruff répond que c'est un cycle de qualité et un lieu de rencontres. Il ajoute que, si l'école est chamboulée, c'est la vie de nombreux enfants qui sera chamboulée. Il précise personnellement vouloir garder ses amis.

La discussion, ensuite, soulève les points suivants :

- Le père de M. Ruff dit ne pas avoir entendu parler de classes préparatoires introduites dans le CO Seymaz.
- Ce serait, selon M. Ruff, une solution à défaut d'autre chose.
- Le pétitionnaire ignore dans quel cycle il devrait aller si la Seymaz fermait ses portes. Il suppose que ce serait la Gradelle ou le Foron, les deux établissements dont il est le plus question.
- Depuis son domicile, M. Ruff met 5 à 10 minutes à vélo pour se rendre à la Seymaz. Pour se rendre à la Gradelle ou au Foron, cela doublerait son temps : 10 à 20 minutes.
- M. Ruff craint de ne pas pouvoir remplacer une camaraderie de plusieurs années à son âge en l'espace d'une année. Les amis qui ne sont pas en classe n'ont pas la même proximité. L'école est le lieu principal où il est possible d'organiser un événement comme pour un anniversaire, par

exemple. C'est un centre de rencontre après les cours. Même, on y organise des cours de russe ou de football.

- A une question d'une députée (EAG) qui remarque que la pétition compte 170 signatures et se demande si ce sont des élèves ou des adultes qui ont signé cette pétition, M. Ruff répond avoir fait signer majoritairement sa pétition à des enfants, mais également à quelques parents.
- Un député (S) remarque que le changement prévu par le DIP n'est pas pour le plaisir mais en raison de besoins dans le reste du canton. Il demande s'il parvient à tenir compte de ce type de réflexion. M. Ruff lui répond que les élèves ne sortent pas beaucoup du cycle et ce sont surtout les éléments négatifs qui ont été évoqués jusqu'à présent. La Seymaz a été construite sur mesure et avec une belle architecture pour accueillir plusieurs vagues d'élèves pendant plusieurs années.
- M. Ruff père signale encore que le marché immobilier devait être très différent lors de la planification scolaire, et il se demande si une solution ne serait pas de replacer des élèves dans des immeubles proposant des parois modulables pouvant être repris par le DIP comme école.

Le Président félicite alors M. Ruff d'avoir eu le courage de venir défendre ses idées et de la qualité de son expression, qui a impressionné la commission entière.

4. P 1935 : Sauvez la Seymaz ; P 1936 : Non à la fermeture des collèges et cycles d'orientation (CO) de la Seymaz ou de la Grabelle. Audition de M^{me} Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée du département de l'instruction publique, accompagnée de M^{mes} Daniela Di Mare, directrice du service de la recherche en éducation (SRED) et Marta Perucchi, directrice de la logistique

Liminairement, M^{me} Emery-Torracinta observe que la présentation qui va être menée ici a déjà été faite devant la Commission de l'enseignement.

Il existe des prévisions qui se recoupent et qui sont établies par différentes entités (SRED, Urbaplan, OFS) : toutes convergent vers un même but. Les fluctuations seront en l'occurrence assez faibles pour le cycle d'orientation, ce jusqu'en 2021. Il est ainsi possible d'enregistrer 60 élèves de moins que l'année précédente pour la prochaine rentrée de septembre 2015. Il n'y a donc guère d'inquiétudes à avoir pour le moment en ce qui concerne le cycle d'orientation.

La capacité optimale d'un bâtiment scolaire est une notion assez relative. En effet, le département a essayé d'utiliser au mieux les bâtiments du

secondaire II afin de rationaliser les espaces. Il a été possible de jouer sur les horaires ou sur l'utilisation des salles de classe afin d'optimiser les espaces. Quant aux chiffres, on peut leur faire dire pas mal de choses contradictoires, d'autant plus lorsqu'il est question comme ici d'une guerre des chiffres. Reste qu'il est possible actuellement d'accueillir encore quelques centaines d'élèves dans les cycles. Par ailleurs, un nouveau cycle d'orientation est prévu à Bernex.

Il est également possible d'envisager l'utilisation de pavillons provisoires, et le pavillon de Budé pourrait être réutilisé ailleurs. Le 4^e étage du cycle des Coudriers qui accueillait la direction générale est, quant à lui, maintenant libre. Le cycle du Renard doit être reconstruit en 2022 et il est possible de le conserver une année ou deux supplémentaires en cas de nécessité. Il existe donc, comme le démontrent ces différents exemples, de la marge, marge inexistante dans le cadre du secondaire II.

La magistrate rappelle qu'un pavillon peut être envisagé uniquement si un bâtiment « principal » existe à proximité immédiate, puisque les élèves ne peuvent pas suivre la globalité des cours dans un tel pavillon. Cela étant, des pavillons ont déjà été construits à côté de toutes les écoles du secondaire II, lesquelles sont en outre parvenues à saturation. Dans le pire scénario, il serait possible de trouver des solutions mais pour le cycle d'orientation uniquement.

Il est vrai que la zone dans laquelle se trouve le cycle de la Seymaz devrait voir la construction de nouveaux logements, et l'expérience démontre que ce sont des familles avec de jeunes enfants qui s'installent généralement dans ce type de logements. Il n'y aura donc pas 200 élèves supplémentaires du jour au lendemain au cycle. De plus, ce dernier, tout comme le secondaire II, ne fonctionne pas comme l'école primaire pour laquelle il est impossible de déplacer les enfants.

L'exemple des élèves de Satigny est parlant : les élèves allaient au cycle de la Golette, et sont maintenant à celui de Montbrillant. Grâce au train, ils mettent dix minutes depuis Satigny pour s'y rendre. Il est donc possible d'envisager à l'avenir de nouveaux changements avec la mise en fonction du CEVA. Car c'est l'accessibilité qui est prise en compte pour le cycle et le secondaire II.

Notre canton est réparti en trois zones, et la zone dans laquelle se trouve la Seymaz ne va pas se densifier. C'est la zone Arve-Rhône (entre Carouge et Bernex) qui va surtout se développer au cours des quinze prochaines années. Toute une partie au nord de Bernex va se construire, raison pour laquelle un nouveau cycle est envisagé dans ce périmètre.

Certes, des critiques ont été formulées sur les chiffres du département mais ce dernier possède la photographie du passé et c'est sur cette base qu'il se fonde pour chiffrer le nombre de places manquantes au secondaire II. 1853 places manqueront à l'horizon 2018 au sein du secondaire II, des places qui seront complétées en partie par la Seymaz.

Les accords signés entre le Conseil d'Etat et les associations professionnelles fixent des maximums qui sont pour le moment dépassés à l'école de commerce et à l'ECG. L'application de ces accords va engendrer un effet similaire à une augmentation de 240 élèves pour la rentrée 2016. Il ne sera dès lors plus possible de « bricoler » en 2016.

En ce qui concerne les terrains à disposition, la marge de manœuvre est très modeste. Tout est correctement planifié, mais les retards engendrés par les oppositions entraînent des délais de près de dix ans. Genève est un canton exigu, et il va être de plus en plus difficile de déclasser des terrains au vu des surfaces d'assolement que la Confédération a fixées. Il sera donc nécessaire à l'avenir de concevoir des écoles plus grandes afin de rationaliser les espaces ; et il existe des moyens architecturaux pour limiter les effets d'un grand nombre d'utilisateurs, cependant aucun fondement scientifique pour étayer cette masse critique fixée arbitrairement à 650 élèves par établissement. C'est l'encadrement dans les classes qui compte. Et les trois cycles de la région concernée sont en sous-effectif.

Les locaux commerciaux sont inadéquats pour des établissements scolaires et nécessitent des transformations onéreuses. Ces locaux n'ont en général ni salle de gym, ni laboratoire. Et cette option n'est retenue que dans certains cas spécifique et, qui plus est, de manière limitée.

La fermeture du CO à la Seymaz n'a aucune incidence sur le taux d'encadrement des classes, car la question de l'encadrement relève du budget. L'économie envisagée pour la rentrée n'est pas en lien avec la fermeture de la Seymaz, mais l'est avec le nombre d'élèves par classes au CO, bien souvent inférieur au nombre maximal réglementaire.

M^{me} Emery-Torracinta affirme que le processus des classes intégrées pour élèves handicapés ou à besoins particuliers est en cours, avec bientôt une nouvelle classe à Budé, un processus qui nécessite également des espaces. Elle explique qu'à l'avenir il faudra admettre que les écoles pourront parfois à l'avenir changer d'affectation et devront être polyvalentes. Des écoles polyvalentes qui changent d'affectation ont déjà existé dans les années 70, et ces changements d'affectation n'ont jamais posé de problème. Cela étant, il est difficile de prévoir le nombre d'élèves intégrant le secondaire II, sachant que le effectifs de l'ECG gonflent depuis dix ans, après le boum des écoles

de commerce. La proposition des enseignants de la Seymaz de prendre quelques classes de préparatoires de l'ECG dans leur CO l'étonne, d'autant plus qu'en 2012, ils ont refusé vertement la mixité du Cycle d'orientation et du secondaire II, au motif que de jeunes adultes et des enfants ne auraient coexister dans le même bâtiment. De plus, il y a quelques mois, les associations d'enseignants lui ont dit que la dernière des choses à faire serait de mélanger des élèves du CO avec ceux du secondaire II. Et ce n'est certainement pas l'option de classes préparatoires qui permettra de résoudre le problème, mais bien un établissement entier.

A un député (MCG) qui demande pourquoi ne pas créer une ECG à la place du cycle de la Seymaz, Mme Emery-Torracinta répond qu'il y aurait dès lors deux ECG à proximité. Les élèves de l'ECG viennent plutôt de la ville, de la Rive droite, ou de Carouge. Et pour répondre aux besoins, il faut envisager une ECG au centre-ville. Mais le collège a des besoins dans cette même zone.

Le Président rappelle que la FAMCO a indiqué être presque d'accord sur les chiffres mais ne pas avoir de propositions concrètes à apporter. Il ajoute que M^{me} Castro (UNIA) et la présidente de la FAMCO évoquaient la possibilité de pavillons. Il signale ensuite que les déplacements des élèves vont se rallonger, ce qui inquiète les utilisateurs. Il évoque enfin la masse critique de 650 élèves et déclare que l'architecture des cycles ne va pas pouvoir être transformée par magie pour dépasser cette masse critique. Il ajoute que des parents sont en l'occurrence inquiets à cet égard, notamment sous l'angle de la sécurité et de la discipline.

Pour M^{me} Perucchi, il est absolument nécessaire d'ouvrir un bâtiment pour le secondaire II. L'option d'un pavillon provisoire a certes été évoquée mais elle rappelle que le pavillon d'Ella-Maillart a déjà fait l'objet d'une pétition, et ne constitue pas une solution possible comme expliqué précédemment. Créer un nouveau bâtiment nécessitera pour le moins huit années.

M^{me} Emery-Torracinta déclare encore qu'il n'est pas question de faire des cycles à 2000 élèves. Il est toutefois possible d'ajouter des élèves dans les établissements, l'important demeurant l'encadrement en classe.

Ensuite, effectivement, les élèves du cycle feront peut-être quelques minutes de plus de trajet, minutes qu'ils économiseront lorsqu'ils iront au collège.

Le Président a entendu des reproches adressés au SRED quant aux prévisions annuelles.

M^{me} Di Mare comprend ces reproches, mais elle affirme qu'il n'y a pas d'autre façon de faire à Genève ni dans les autres cantons. La fiabilité des prévisions est souvent critiquée, mais l'écart entre ces prévisions et la réalité du terrain, pour le dernier exercice, est de 110 élèves pour l'ensemble du primaire, soit 0,3%, de 20 élèves pour le cycle d'orientation, soit 0,1%, et 0,2% pour le secondaire II. Le delta est donc très faible, et Genève serait plutôt meilleur dans ce domaine que les autres cantons. La différence inhérente à l'exercice prévisionnel est parfois positive, parfois négative. La prévision était ainsi surévaluée en 2004, en 2006, en 2007 et en 2010.

Il existe des projections à long terme établies par Urbaplan et par l'OFS, prévisions que le SRED réactualise sur le long terme.

Pour M^{me} Emery-Torracinta, il existe en effet toujours une marge d'erreur mais même avec un cycle en moins, une marge de manœuvre suffisante demeure. Il est nécessaire que chaque élève du canton puisse bénéficier de conditions d'apprentissage correctes. Personne ne perd son emploi dans cette affaire. Seule une volée d'élèves va être déplacée et cela devrait bien se passer. Elle s'y engage.

Un député (MCG) évoque les élèves des Pâquis qui avaient été transférés à la Gradelle et il comprend que ces élèves ne devront donc plus traverser le canton.

La magistrate rappelle qu'il y a toujours des fluctuations pour les élèves qui sont sur des limites de zone. Mais la majorité des élèves des Pâquis resteront sur la Rive droite ; seule une trentaine d'entre eux restera encore à la Gradelle.

5. Audition de MM. Alban Chavanne et Luc Beday, représentants du personnel du cycle d'orientation de la Seymaz

M. Beday rappelle que le département a décidé le 11 mars dernier de fermer le cycle de la Seymaz. Un certain nombre d'incohérences sont apparues dans ses explications, et il mentionne avoir été entendu par la Conseillère d'État le 20 mars à cet égard. Des documents devaient leur parvenir, ce qui n'a pas été le cas, suite de quoi la pétition des élèves a été déposée devant le Grand Conseil. Les enseignants ont envisagé une alternative pour maintenir le cycle de la Seymaz. Il ajoute que M^{me} Emery-Torracinta est par ailleurs venue rendre visite au personnel du cycle, visite à l'occasion de laquelle un nouveau document a été remis aux enseignants. Le document d'Urbaplan a été mis en ligne, quant à lui, le 16 mai sur le site du département.

Pour M. Chavanne, c'est la pérennité de dix ans, évoquée par le département, qui semble inquiétante. Alors que l'OFS prévoit en effet pour le cycle d'orientation 14 730 élèves en 2023 alors que, pour le moment, ce sont quelque 13 261 élèves qui fréquentent les cycles, soit 1500 élèves supplémentaires en huit ans. Cette masse implique 775 élèves en moyenne par bâtiment, un **nombre contraire aux politiques menées par le DIP jusqu'à présent**. Il rappelle également que la réforme du cycle d'orientation a créé des besoins d'espaces supplémentaires. L'insertion des jeunes à besoins particuliers, initiée en 2011, nécessite aussi des espaces supplémentaires.

Le département indique que, si une augmentation devait intervenir d'ici à 2025, il serait toujours possible de **prévoir des pavillons provisoires**, une solution qui consisterait en un retour en arrière.

Le document d'Urbaplan ne fait pas référence à la fermeture d'un bâtiment du cycle d'orientation, bien au contraire, il recommande la construction d'un nouvel établissement du secondaire II dans le périmètre. La fermeture de cet établissement est aberrante, d'autant plus qu'on entend conserver une ambiance acceptable dans les écoles.

M. Beday : un certain nombre de nouveaux immeubles prévus dans l'ensemble de la zone de la Seymaz entraîneront un accroissement de la population scolaire. Il n'est en l'occurrence pas uniquement question des Communaux d'Ambilly mais également d'autres projets, dont certains sont en cours. La démographie des Trois-Chênes est en hausse. M. Dal Busco et M^{me} Emery-Torracinta ont déclaré, lors de l'inauguration de la nouvelle école de commerce à Chêne-Bougeries, que le secteur connaissait un fort développement.

M. Chavanne : un dépassement de population dans un établissement scolaire de 110% entraîne un risque majeur en termes de **sécurité**. Les prévisions du SRED indiquent comme seul risque majeur les 43 élèves du cycle de la Seymaz. Le plan décennal prévoit la construction de deux bâtiments supplémentaires pour le secondaire II, le plan cantonal évoquant même un troisième projet. Il est question de 2356 places selon les établissements, soit un écart de 181 places par rapport au chiffre du département. Les formations duales impliquent deux jours de présence par semaine à l'école, et cette nuance doit être prise en compte. Enfin, il croit que la transformation de ce cycle, qui a sept ans, nécessitera trois millions, argent plus urgent à placer ailleurs à l'heure où un grand nombre d'établissements dans le canton attendent des rénovations.

M. Beday mentionne que cette décision de fermeture est mauvaise à bien des égards, notamment en raison du coût financier de l'opération, des prévisions du SRED, du développement de la zone et des impacts sur l'ensemble du cycle d'orientation.

A la question du Président qui demande quelle serait alors l'alternative, M. Beday répond qu'il faudrait plus de temps pour réfléchir à la meilleure solution. La proposition **d'accueillir des classes préparatoires de l'ECG** afin de décharger les ECG lui semble bonne. Ce sont des élèves qui seraient connus puisque ces derniers sortiraient du cycle de la Seymaz. M. Chavanne ajoute que le cycle de la Seymaz devait accueillir en 2014 des élèves du secondaire II, selon la volonté du département. La magistrate n'a en l'occurrence pas donné d'explications quant au fait que cette alternative n'ait pas été appliquée.

Un député (MCG) remarque qu'il y a peu, le département déplaçait des élèves des Pâquis et des Eaux-Vives à la Seymaz et à la Gradelle, ce qui ne sera plus le cas. Il se demande en fin de compte ce qui gêne le plus les enseignants de la Seymaz. Il observe par ailleurs que le syndicat des enseignants s'opposait à la mixité au sein de ce cycle, mixité que les enseignants proposent à présent.

M. Chavanne répond que l'inquiétude porte sur l'impact de cette décision pour l'ensemble des cycles. Sept cycles comptent déjà plus de 700 élèves. Il y a de la place dans son établissement, mais il remarque que les classes sont à pleine capacité. Donc, la Seymaz peut absorber une partie de la surcharge des autres établissements. M. Beday pense qu'il est plus agréable d'enseigner avec moins d'élèves, mais il mentionne que la crainte relève de l'impact général sur l'ensemble des cycles d'orientation.

Le député (MCG) constate que les cycles sont en sous-effectifs alors qu'il manque des places pour le secondaire II. Il faut donc trouver une solution.

Pour M. Chavanne, la solution proposée par le département en 2012 n'est pas la même que celle que les enseignants suggèrent à présent. Le secondaire II va gagner quatre bâtiments alors que le cycle d'orientation va en perdre un. Il serait au pire possible d'ajouter des pavillons provisoires pour ces classes préparatoires.

Le député (MCG) insiste : les élèves de classes préparatoires pourraient donc faire l'entier de leur scolarisation sur le même site ?

M. Beday acquiesce. Il ajoute que le département est en train de travailler sur une refonte de ces classes préparatoires car les échecs sont importants. De son côté, M. Chavanne pense que le scénario proposé par les enseignants permettrait une économie de 300 places à l'ECG.

Un autre député (MCG) observe que les personnes auditionnées contestent les chiffres avancés par M^{me} la conseillère d'Etat. Les uns et les autres se réfèrent aux chiffres du SRED. Il aimerait dès lors en savoir plus sur la méthode de calcul utilisée.

M. Chavanne répond que les effectifs pris en compte par le SRED sont projetés jusqu'à 2018 et que ce sont les chiffres de l'OFS qui ont été pris en compte par les enseignants. Ces chiffres sont en l'occurrence établis jusqu'en 2023. Le projet d'Urbaplan prévoit de rééquilibrer les deux rives en attendant les nouveaux bâtiments, grâce au développement d'un réseau tangentiel des TPG.

Le même député (MCG) évoque le graphique en page 7 de leur document et il demande si le secondaire II prend en compte l'ECG. Ce graphique provient-il d'Urbaplan ?

M. Chavanne répond par la négative. Il précise que l'ECG est compris dans le secondaire II.

Un député (S) constate, étonné, que **la mixité** est un aspect qu'il fallait éviter selon les enseignants, et ce depuis des années, et qu'elle est approuvée par la proposition présentée aujourd'hui ! Par ailleurs, les prévisions prises en compte par les enseignants se fondent en grande partie sur les Communaux d'Ambilly mais ce projet rencontre des oppositions. Il évoque encore la création d'un nouveau cycle d'orientation prévu en 2024 à Bernex, et il ne croit pas qu'il soit possible de dire que le cycle n'enregistre que des pertes de bâtiment. Il observe en plus que l'impact sur le cycle d'un projet comme les Communaux d'Ambilly n'intervient qu'au terme de quelques années, puisque ce sont des jeunes familles qui s'installent généralement. Il se demande enfin si ce n'est pas **leur confort que les enseignants défendent**.

M. Beday répond que les enseignants sont motivés et continueront de démontrer que le scénario retenu par le département ne fonctionnera pas. Les enseignants ont peut-être peur du changement, mais il répète que les enseignants du cycle de la Seymaz ont accepté à la très large majorité la mixité envisagée.

M. Chavanne ajoute que le département a validé cette position de la Seymaz. Pour les différents taux d'accroissement de logements dans les communes genevoises, le ratio est de dix pour cent nouveaux logements, soit dix élèves pour le cycle d'orientation pour cent nouveaux logements. Pourquoi changer ce qui fonctionne bien ? Direction et corps enseignant sont impliqués dans leur travail. Une étude française portant sur le climat dans les écoles met en exergue l'importance de l'implication du chef d'établissement, de la qualité du bâtiment et de la dynamique des équipes pédagogiques.

6. Discussion et vote de la commission

Le MCG se déclare troublé par l'audition des enseignants. Il se demande si en fin de compte c'est une mesure à court ou à long terme qui est envisagée par le département. Il pense qu'il serait bon de renvoyer les pétitions au Conseil d'Etat afin de connaître quelle est sa vision à long terme. Il ajoute ne pas être satisfait de voir des chiffres établis uniquement pour le court terme, et il rappelle que, si la situation est telle, c'est sans doute en raison de ce manque d'anticipation.

Le PLR pense que les arguments de M^{me} Emery-Torracinta sont acceptables. Il rappelle que les enseignants ne voulaient pas de mixité de population à l'époque de Charles Beer, et il entend à présent la présidente de la FAMCO « peser des ailes de mouches dans des balances de toiles d'araignée ». Il pense que le but recherché est de sauver les équipes pédagogiques, quitte à donner un coup de canif dans les principes défendus dans un premier temps. Le PLR défend donc le dépôt de ces deux pétitions.

Pour l'UDC, il n'est guère possible de reprocher au département son manque de vision puisque cet établissement a été construit dans la perspective des Communaux d'Ambilly, un projet qui ne s'est pas encore réalisé. Ce n'est pas la première fois que l'on ferme des écoles : par exemple, à Onex dans les années 80. L'UDC n'approuve pas le double langage à l'égard de la mixité. Le Conseil d'Etat fonctionne correctement dans cette affaire, et sera donc en faveur du dépôt de ces pétitions.

Le PS se prononcera également en faveur du dépôt de ces pétitions sur le bureau du Grand Conseil. Il ne pense pas qu'il faille continuer de se jeter des chiffres à la figure.

L'UDC rappelle la position des parents qui voient leurs enfants sortir de l'école primaire et déplacés d'une région à l'autre du canton. C'est un aspect qui le dérange en raison du jeu de dominos auquel les parents doivent s'adapter. Des enfants des Pâquis avaient été déplacés à la Gradelle. Il précise être également agacé par le double langage sur la mixité, mais pense que la solution des classes préparatoires est intéressante et devrait être prise en considération.

Le groupe des Verts pense que renvoyer ces pétitions au Conseil d'Etat ne permettra pas de résoudre la guerre des chiffres. Il est nécessaire de trouver des solutions et de s'adapter aux fluctuations. Il regrette le dénigrement de l'ECG. Les élèves savent aller seuls au cycle, mais ils ne peuvent par contre pas rentrer chez eux à midi lorsqu'ils sont déplacés dans une région éloignée de leur domicile, ce qui engendre des frais pour les familles. Personne ne va

perdre son emploi dans cette rocade. Il déplore le manque de bâtiments pour le secondaire II.

EAG remarque que M^{me} Emery-Torracinta est la légataire d'une situation qu'elle doit gérer. Mais EAG est troublé par les différences entre les chiffres. Il regrette en outre le manque de débat. Les enseignants de la Seymaz ne demandent pas de rester en sous-effectif et il ne faut pas leur faire un faux procès à cet égard. C'est également le cas de la solution mise en avant par les enseignants puisque celle-ci n'est pas la même que celle proposée par le département il y a quelque années. Le groupe est donc en faveur du renvoi de ces deux pétitions au Conseil d'Etat.

Le Président passe alors au vote du **renvoi** des P 1935 et P 1936 au Conseil d'Etat :

En faveur : 4 (1 EAG, 3 MCG)

Non : 10 (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 UDC, 3 PLR)

Le renvoi est refusé.

Le Président passe ensuite au vote du **dépôt sur le bureau** des P 1935 et P 1936 :

En faveur : 10 (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 UDC, 3 PLR)

Non : 4 (1 EAG, 3 MCG)

Le dépôt sur le bureau du GC est accepté.

Le traitement en catégorie 2 est suggéré.

Annexes :

1. *Pétition de 2012 citée dans le rapport*
2. *Dossiers bâtiments scolaire, lettre*
3. *Dossiers bâtiments scolaires*
4. *QUE 316-A*
5. *QUE 325-A*
6. *QUE 326-A*
7. *Bassin de recrutement ECG*
8. *Urbaplan DIP*
9. *Solution profs de la Seymaz*
10. *Comm. presse DIP mars 2013*
11. *Comm. presse DIP avril 2015*
12. *Dossier d'information – profs Seymaz*

Pétition (1935)

Sauvez la Seymaz

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les soussignés, élèves et parents d'élèves, et autres personnes intéressées invitent l'autorité compétente à bien vouloir maintenir l'affectation actuelle de la Seymaz en cycle d'orientation.

N.B. 179 signatures

M. Grégoire Ruff

Elève de 9^e au Collège de la Seymaz

chemin du Pré-de-la-Blonde 15

1253 Vandoeuvres

Pétition (1936)

Non à la fermeture des collèges et cycles d'orientation (CO) de la Seymaz ou de la Gradelle

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 3 mars 2015, la presse annonçait que le Conseil d'Etat allait prochainement prendre position sur la possibilité de fermer soit le cycle de la Seymaz, soit celui de la Gradelle, et ce pour accueillir des élèves du secondaire II.

Les soussignés constatent :

- que ces décisions impliqueront d'importantes modifications d'organisation pour les enfants, les familles, les communes, les activités culturelles et sportives, ainsi que pour les transports publics ;
- qu'aucune forme de **concertation** n'a été mise en place avec des représentants de l'enseignement et des parents d'élèves, pourtant cités comme partenaires par le DIP ;
- qu'en 2012 déjà, le DIP avait tenté de réquisitionner pour le secondaire II une partie des bâtiments du CO. A cette occasion, le corps enseignant s'était mobilisé et invoquait dans une pétition : « S'il est incontestable que le post-obligatoire connaît des problèmes de sureffectifs, cette décision consiste à simplement **reporter le problème sur le CO [...]**»¹

Trois ans plus tard, force est de constater que nous nous retrouvons malheureusement dans la même situation et que les mesures nécessaires n'ont toujours pas abouti ;

- que la fermeture d'un cycle d'orientation impliquera :
 - un **effet cascade** sur d'autres CO du canton,
 - des **sureffectifs** dans les bâtiments concernés ;
- qu'étant donné le développement immobilier de la région (Communaux d'Ambilly et les projets immobiliers autour du CEVA par exemple), **ces CO répondent à un besoin**. Il ne peut donc s'agir que d'une **solution provisoire et sans vision d'avenir**. Elle est dès lors insatisfaisante et inadéquate ;

¹ P 1835-B adressé au Grand Conseil le 25 juillet 2013

- que cette décision est **difficilement compréhensible du point de vue social et humain**. Ces deux établissements fonctionnent de manière exemplaire.

Par conséquent, les signataires de cette pétition demandent au Conseil d'Etat et au Grand Conseil d'intervenir pour que le département **renonce à ce projet** et qu'un nouveau projet soit présenté dans un esprit de partenariat.

N.B. 5098 signatures
Mme Isabelle Martin
Co-présidente
APE Chêne-Bourg / Seymaz
Case postale 454
1225 Chêne-Bourg

Réquisition des CO de Drize et de la Seymaz par la direction générale du post-obligatoire

PÉTITION

Ayant appris que le Conseil d'État songeait à placer 700 élèves du post-obligatoire dans les CO de Drize et de la Seymaz (350 dès 2013 et 700 pour les années suivantes), les soussignés, constatent que:

- Aucun projet pédagogique ne sous-tend ce qui apparaît comme une décision purement technique prise dans l'urgence. Or il n'est pas anodin de vouloir réunir, sous quelque forme que ce soit, deux ordres d'enseignement. Pareille décision devrait être précédée d'une concertation avec les acteurs de l'enseignement et d'une décision politique débattue publiquement.

- La cohabitation dans un même bâtiment d'enfants de 11 ans et d'étudiants de plus de 20 ans semble très difficilement envisageable. On imagine en effet mal l'application simultanée de deux règlements par deux administrations et deux corps enseignants sur le même périmètre. D'inévitables problèmes liés aux consommations d'alcool ou de tabac, aux relations amoureuses ou aux différences de comportement surviendraient.

- S'il est incontestable que le post-obligatoire connaît des problèmes de sureffectifs, cette décision consiste à simplement à reporter le problème sur le Cycle d'orientation, sans le traiter dans la durée. La responsabilité de ces sureffectifs étant partagée entre les différents départements et acteurs politiques qui n'ont pas voulu ou su construire des bâtiments en suffisance, c'est à l'État au sens le plus large de mettre à disposition des terrains et des bâtiments – fussent-ils provisoires – pour loger ces classes.

et demandent en conséquence:

- Au Conseil d'État et aux Directions Générales concernées **de renoncer à ce projet** et de trouver, dans un esprit de collaboration entre les départements ainsi qu'entre l'État et les communes, des solutions provisoires et pérennes permettant de mettre à disposition des écoles des locaux en suffisance.

- Au Grand Conseil de modifier la Loi sur l'enseignement public en y précisant l'impossibilité de regrouper deux ordres d'enseignement dans la même école.

Nom, prénom	Commune de domicile	Signature

Pétition soutenue au 19.6.2012 par:

AMDRIZE (Association des maîtres de Drize), **AMSEYM** (Association des maîtres de la Seymaz), **FAMCO** (Fédération des associations des maîtres du CO), **FAPECO** (Fédération des associations de parents d'élèves du Cycle d'Orientation), **FAPPO** (Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement secondaire II), **Comité de l'APECO-Drize** (Association des parents d'élèves de Drize), **APEPLO** (Association des parents d'élèves de Plan-les-Ouates), **APET** (Association des parents d'élèves de la Tambourine), **APEBAR** (Association des parents d'élèves de Bardonnex)

A renvoyer, même incomplète, avant le 29 juin à :

FAMCO, rue des Délices 18, 1203 GENÈVE
AMDRIZE, CO DRIZE, rte de Drize 8, 1227 CAROUGE



Fédération des associations de maîtres du Cycle d'orientation (FAMCO)
Union du Corps enseignant secondaire genevois (UCESG)
Association genevoise des employés des écoles professionnelles (AGEEP)
Syndicat des services publics (SSP-VPOD)
Soutenus par la Société pédagogique genevoise (SPG)

Genève, le 6 juin 2012

Communiqué de presse des associations professionnelles du CO et du PO

Le Conseil d'Etat a pris, vraisemblablement le 23 mai, la décision de **placer des classes du postobligatoire dans des cycles d'orientation** dès la rentrée 2013. Il pense ainsi répondre à un manque chronique de locaux dans les écoles du postobligatoire (écoles de culture générale et écoles de commerce en particulier).

La suroccupation des bâtiments du postobligatoire ne date pas d'hier. Les **associations se sont inquiétées régulièrement** et depuis plusieurs années du **manque de prévoyance** de l'Etat qui ne se donne pas les moyens de remplir sa mission. L'urgence a imposé une mauvaise solution à un problème dont les autorités auraient dû se préoccuper depuis longtemps.

La solution qui semblerait choisie est insatisfaisante à plus d'un titre:

- Premièrement la cohabitation entre des élèves de classes d'âge différentes **créera inmanquablement des situations conflictuelles**. En effet, si les frictions, les altercations, voire les agressions existent déjà entre élèves du même âge, elles seront encore plus difficiles à gérer entre un enfant de 12 ans faisant ses premiers pas à l'école secondaire et un adulte de 23 ans terminant sa formation.
- De plus, **certaines écoles sont déjà éclatées sur de nombreux sites** entre lesquels les enseignants doivent **se déplacer**, ce qui rend le travail en équipe pédagogique extrêmement difficile. Ayant abandonné la mixité entre filières du postobligatoire il y a trois ans, il est parfaitement incohérent de tenter aujourd'hui d'introduire la mixité avec le cycle d'orientation !

Enfin, c'est dès la rentrée 2012 qu'il manquera 1000 places dans les établissements du postobligatoire. La mixité entre cycles d'orientation et postobligatoire imaginée en catastrophe par le Conseil d'Etat pour plus tard ne règle nullement cette urgence annoncée. **Où iront les élèves en septembre prochain?**

Une telle décision, si elle résout peut-être de manière technocratique un problème de suroccupation, ne fera que **multiplier les difficultés dans les écoles**. Une **réelle concertation** avec les associations professionnelles aurait permis de tenir compte des réalités du terrain.

En l'état, le choix du Conseil d'Etat n'est pas acceptable.

La population genevoise mérite une école de qualité. C'est cette école que nous défendons.

Pour plus d'informations :

Salima Moyard (079/302'53'56), présidente de la FAMCO

Chantal Viollaz (079/128'75'87), membre du bureau de l'UCSEG

DIP
Case postale 3925
1211 Genève 3

A QUI DE DROIT

N/réf. : AET/

Genève, le 11 mai 2015

Concerne : bâtiments scolaires

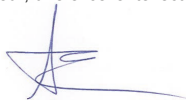
Madame, Monsieur,

Le 11 mars 2015, le Conseil d'Etat a présenté un point presse élargi intitulé «Bâtiments scolaires». Il y est fait mention d'un certain nombre de mesures visant à alléger la surcharge du secondaire II. Parmi ces mesures, il est notamment prévu une rocade de bâtiments, le cycle d'orientation de la Seymaz devenant le collège de Candolle, à l'horizon 2016.

Au cours des semaines qui ont suivi cette présentation, le débat public a été très émotionnel. Mais ce débat s'est aussi transformé en bataille de chiffres. Or les chiffres, les méthodes de travail et leurs interprétations n'ont pas toujours reflété la réalité du terrain. Avec le présent document, le département de l'instruction publique, de la culture et du sport souhaite faire toute la lumière sur les raisons qui ont guidé son choix de rocade de bâtiments.

Au-delà de ces choix qui relèvent de la seule responsabilité du Conseil d'Etat, il semble également important de faire preuve de transparence concernant les méthodes de travail des spécialistes en matière de prévisions démographiques, de calcul d'effectifs et de répartition des bâtiments scolaires.

En espérant que ce document permette d'assainir et d'apaiser le débat autour de la question des bâtiments scolaires, je vous souhaite, Madame, Monsieur, une excellente lecture.



Anne Emery-Torracinta

Annexe ment.

Bâtiments scolaires

Prévisions démographiques, calculs d'effectifs et solutions étudiées à ce jour

SOMMAIRE

Prévisions d'effectifs au Cycle d'orientation : tous les scénarios convergent	2
Le cycle d'orientation peut absorber les élèves déplacés du CO de la Seymaz	3
Construction de logements : une fenêtre suffisante à moyen terme	4
La sous-occupation des CO du secteur Arve-Lac permet la rocade de bâtiments	5
L'étude Urbaplan	5
Apport d'élèves au secondaire II : observation passée et prévision à court terme	6
La recherche de terrains et de locaux	11
Questions fréquemment posées	13

Prévisions d'effectifs au Cycle d'orientation : tous les scénarios convergent

Le point de presse élargi du Conseil d'Etat du 11 mars 2015 mentionne que les mesures structurelles envisagées permettront « de faire face aux besoins urgents et d'assurer pour une dizaine d'années la qualité de l'enseignement public ». **Aujourd'hui, toutes les sources à disposition confortent ces déclarations. Elles convergent vers un même pronostic de faibles fluctuations des effectifs d'élèves au cycle d'orientation (CO) pour les 7 à 10 années à venir.**

- Selon les prévisions à 4 ans¹ réalisées conjointement par le service de la recherche en éducation (SRED) et la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), les effectifs totaux du CO devraient augmenter d'environ 250 élèves d'ici 2018, soit une augmentation de 1.9% par rapport à la situation actuelle. Cependant, à plus long terme, les effectifs devraient rester stables jusqu'en 2021, voire 2024.
- Cette prévision à court terme est renforcée par une autre, encore plus prospective. En 2012, le SRED a réalisé des projections d'effectifs d'élèves jusqu'en 2040². Ces projections se sont basées sur les scénarios démographiques de l'office cantonal de la statistique (OCSTAT). Quel que soit le scénario retenu, il apparaît que la progression des effectifs d'élèves au CO restera faible jusqu'en 2024.
- Une troisième prévision appuie les deux premières. Elle vient de l'office fédéral de la statistique (OFS). En septembre 2014, l'OFS a publié des scénarios 2013-2023³. Il apparaît qu'aucune augmentation significative des effectifs d'élèves n'est prévue dans l'enseignement secondaire 1 pour le canton de Genève avant 2022. Toujours selon l'OFS, jusqu'en 2021 de faibles fluctuations de plus ou moins 100 élèves par année devraient être observées. On devrait compter en 2021 pour ainsi dire le même nombre d'élèves qu'en 2013.

Les prévisions de l'Office fédéral de la statistique

En termes d'effectifs d'élèves, l'OFS prend en considération les effectifs réellement observés de 2003 à 2012 et calcule des prévisions d'effectifs pour les années 2013 à 2023 en s'appuyant sur l'évolution de la population résidente permanente de la Suisse et des cantons. Deux méthodes sont utilisées pour calculer des projections : la première est basée sur les flux d'élèves à travers le système de formation. La deuxième sur les taux de scolarisation.

La fiabilité et la robustesse des résultats sont ainsi renforcées. En outre, comme l'OFS élabore des scénarios pour les élèves de l'école obligatoire depuis 2004, il procède aussi à une comparaison entre scénarios et observations, afin de mesurer l'écart entre effectifs relevés et effectifs attendus.

¹ Prévision des effectifs de l'enseignement secondaire II, prévision à 4 ans de terme : 2015-2018. Genève : SRED, avril 2015.

http://www.ge.ch/recherche-education/doc/stat-indicateurs/previsions/po/previsions_po_15-18.pdf

² Petrucci, F., Martz, L., Evrard, A. (2012). « Prévisions cantonales d'effectifs d'élèves de l'enseignement public. Prévisions à court terme et scénarios à moyen-long terme », Note d'information du SRED, n° 50, juillet 2012

<http://www.ge.ch/recherche-education/doc/publications/notesinfo/notes-sred-50.pdf>

³ Page Internet de l'OFS

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/15/08/dos/blank/13/04.html>

Le cycle d'orientation peut absorber les élèves déplacés du CO de la Seymaz

A l'échelle du canton, la répartition des 530 élèves de la Seymaz dans les 19 autres établissements du CO représente une augmentation moyenne de moins de 28 élèves par bâtiment. C'est, toujours en moyenne, l'ouverture d'une à deux classes supplémentaires par CO qui doit répondre à cette répartition.

La décision de réaffecter le collège de la Seymaz au Secondaire II, implique que la moyenne cantonale des établissements du CO devrait se situer autour de 700 élèves par bâtiment à la rentrée 2016 alors qu'elle aurait été aux alentours des 670 avec 20 bâtiments.

Dans l'historique d'occupation des locaux ces 15 dernières années au CO, les différents bâtiments ont accueilli, en fonction des effectifs et de la typologie du moment, plus de classes qu'il n'y en a actuellement au CO, même sans le collège de la Seymaz.

S'il est indéniable en sciences humaines que la moindre variation a une influence sur le fonctionnement des personnes, il convient de relever que le discours d'une barre théorique du nombre d'élèves par école à hauteur de 650 élèves au-delà de laquelle les conditions se dégradent semblerait ne pas avoir de fondement scientifique ; l'expérience des cantons ou pays voisins met en évidence que les facteurs qui influencent le climat scolaire et la réussite des élèves ne seraient pas en lien direct avec la taille des établissements.

Ces éléments, ajoutés au potentiel d'augmentation du nombre de salles par des travaux de transformation (par exemple réaffectation de certaines salles de travaux manuels sous-utilisées) offrent des marges de gestion confortables.

Enfin, rappelons qu'un nouveau CO est prévu en 2024 à Bernex.

Construction de logements : une fenêtre suffisante à moyen terme

L'office de l'urbanisme annonce que 1800 logements doivent être construits sur les cinq communes concernées : Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Cologny, Puplinge et Thônex. Cela aura forcément un impact sur leurs bâtiments scolaires puisque les élèves du primaire sont scolarisés dans leur commune de domicile.

De fait, ces logements apporteront environ 230 élèves (voir encadré) pour tous les degrés de l'enseignement primaire. Mais attention ! Cela ne représente pas un afflux de nouveaux élèves au CO à l'horizon 2020, et ce, pour plusieurs raisons: les nouveaux logements abritent prioritairement des enfants en bas âge, avec peu d'impact sur le CO. Ensuite, les arrivées de nouveaux élèves s'étalent dans le temps. Troisièmement parce que les nouveaux élèves du primaire se répartissent dans tous les degrés. Ils n'arrivent donc pas tous simultanément au CO. Enfin, ces logements étant répartis sur cinq communes, leurs élèves n'iront pas tous dans les mêmes établissements.

Pour les élèves du cycle d'orientation, la question se pose différemment. Ces derniers ne sont pas forcément scolarisés à proximité de leur domicile, l'accessibilité primant sur la distance. Par exemple, les élèves de Satigny vont au cycle de Montbrillant, grâce au train. Ainsi chaque année la carte scolaire du canton est revue en fonction de ces éléments. On peut, par exemple, imaginer que la mise en fonction du CEVA induise des changements à l'avenir.

Nouveaux logements et prévisions d'élèves

Ce tableau fait état d'une moyenne globale de 21 élèves au primaire sur 100 nouveaux logements. Mais sur les 1800 logements annoncés, il ne faut prendre en compte que les logements de 4 pièces et plus. Ce sont ceux qui, statistiquement parlant, sont fournisseurs d'élèves. N'ayant pas le détail, on peut considérer que (selon l'OCSTAT, les logements de 4 pièces et plus représentent 61.4% des logements existants) cela représente environ 1100 logements de 4 pièces et plus (1800x61.4/100). Ensuite, si on applique le taux de 21% à ces 1100 logements on obtient 230 élèves pour les huit degrés du primaire.

IMPACT DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Nombre d'arrivées pour 100 nouveaux logements ⁽¹⁾
dit « Taux d'emménagement »

Catégorie de logements	Enfants de		Elèves de	
	0 an	1-3 ans	1P	2P-8P
HBM	9	31	7	33
Autres subventionnés (HM, HLM)	11	30	6	28
Loyer libre / PPE	5	14	2	9
Villa	9	26	7	22
Divers sans distinction ⁽²⁾	8	22	4	19
Moyenne pondérée	7	21	4	17

⁽¹⁾ logements de 4 pièces et plus genevois (deux chambres au moins)

⁽²⁾ catégorie non connue pour la prévision : moyenne « Autres subventionnées » et « Loyer libre / PPE »

Estimation basée sur l'analyse de l'occupation des logements construits de 2008 à 2012 (SRED - 2013)

La sous-occupation des CO du secteur Arve-Lac permet la rocade de bâtiments

Selon les projections d'Urbaplan de 2012, le CO Drize et le CO Vuillonex dans le secteur Rhône-Arve connaîtront une saturation à l'horizon 2030. Actuellement, les CO Seymaz, Bois-Caran, Foron, Gradelle et Florence dans le secteur Arve-Lac sont sous-occupés. Cette situation va se pérenniser sur l'ensemble de ce secteur. En effet, les prévisions d'effectifs annoncent une légère hausse jusqu'en 2015 et une baisse par la suite.

Par contre, pour l'enseignement secondaire II, les prévisions confirment une fois de plus le besoin des deux bâtiments à l'horizon 2023-2024 (notamment pour l'ECG) et, probablement, un bâtiment supplémentaire vers 2030, le besoin restant à confirmer pour ce dernier.

Aussi, la décision du Conseil d'Etat du 11 mars 2015 a impliqué un processus, connu par le DIP, d'équilibrage des effectifs des élèves entrant au CO sur 19 établissements; cette situation revient donc à se rapprocher du modèle qui avait cours en 2007, avant l'ouverture du collège de la Seymaz.

Concrètement, les définitions de secteurs pour cette rentrée d'août 2015 (qui ne sont pas toutes en lien avec la situation de la Seymaz) concernent 339 élèves actuellement scolarisés en 8^{ème} primaire sur les 4'053 élèves attendus en 9^{ème} CO en août 2015 (prévisions SRED, DG) soit environ 8%.

Il convient de mettre cette donnée en perspective de demandes individuelles de changement d'affectation (les parents qui demandent à scolariser leur enfant dans un autre établissement du CO que celui défini par l'adresse), qui s'élèvent à plus de 13% des élèves entrant au CO ; habituellement, et en fonction de certains critères, la moitié des demandes reçoit une réponse positive des directrices et directeurs de collèges du CO.

L'étude Urbaplan

Tous les trois ans a lieu la mise à jour d'une étude spécifique pour la planification des bâtiments scolaires de l'enseignement secondaire I et II, visant à prévoir les effectifs scolaires et la localisation des besoins pour les vingt prochaines années, l'étude Urbaplan.

Cette étude se fonde sur les prévisions de l'office cantonal de la statistique (OCSTAT), la construction de logements dans le canton, les écoles existantes et les projets d'établissements scolaires déjà planifiés.

Le groupe de suivi est composé de représentants des deux degrés d'enseignement (CO/ES II), du SRED et de la direction de la logistique pour le DIP, de l'office de l'urbanisme pour le DALE.

A cette occasion, tous les projets de logements planifiés dans le canton sont recensés par l'office de l'urbanisme. La dernière étude date de 2012 et donc tous les projets connus à cette date ont été inventoriés.

Dans la solution envisagée, il est tenu compte des prévisions du DIP (SRED, DG), du canton et de la confédération, ainsi que de la planification des bâtiments futurs. Les bâtiments pour l'ECG et le CO sur la rive droite ainsi qu'entre Arve et Rhône sont tous prévus à l'horizon 2023-2024. La mise à jour de l'étude Urbaplan à fin 2015 prendra en compte cette nouvelle planification.

Apport d'élèves au secondaire II : observation passée et prévision à court terme

Le point de presse élargi du 11 mars 2015 constate que, ces 4 dernières années, l'enseignement secondaire II (ES II) a accueilli 1500 élèves supplémentaires en raison de la démographie et du rallongement des parcours, soit en moyenne 375 élèves par année ($375 \times 4 = 1500$).

Mais observation n'est pas prévision. En l'état actuel des connaissances, il manquera, en 2018, 1850 places dans l'ES II. Un total que l'on peut détailler de la manière suivante : on dénombre 1299 places en sureffectif par rapport à la capacité réelle des bâtiments à la rentrée 2014, soit un taux de surpopulation de 109%. On prévoit un accroissement démographique de 300 élèves d'ici 2018. A cela s'ajoute un besoin accru de capacité lié à l'accord « DIP-FEG », soit l'équivalent de 240 élèves supplémentaires à la rentrée 2016.

Le tableau en page suivante détaille précisément le sureffectif du secondaire II en 2018 (1841 places)

CONFIGURATION ACTUELLE

Capacité des bâtiments en nombre maximum de places ^(a)

	2014	2015	2016	2017	2018	Source
Collège de Genève ¹	6'800	6'800	6'800	6'800	6'800	DLOG ² , février 2015
CEC Gour, Chavanne	2'793	2'793	2'793	2'793	2'793	DLOG, février 2015
EC Bougeries, Bouvier, Sittelmann	2'185	2'185	2'185	2'185	2'185	DLOG, février 2015
Ecole de culture générale	2'790	2'790	2'790	2'790	2'790	DLOG, février 2015
Accord DIP-FEG ³			-240	-240	-240	DGES II ⁴
	14'568	14'568	14'328	14'328	14'328	

¹Calvin, Candolle, Claparède, Rousseau, Saussure, Sismondi, Voltaire, Staël

²Direction de la logistique

³L'accord DIP-FEG prévoit notamment une diminution du nombre d'élèves par classe se traduisant mécaniquement par un besoin accru en nombre de places, estimé à 240.

⁴Direction générale de l'enseignement secondaire II

Effectif d'élèves ^(b)

	2014	2015	2016	2017	2018	Source
Collège de Genève (hors adultes)	8'262	8'257	8'278	8'372	8'301	SRED ⁵ , Prévision février 2015
Classes d'insertion au Collège de Genève	97	97	97	97	97	DGES II, nBDS ⁶ novembre 2014
CFP Commerce PT	2'086	2'022	1'975	1'957	1'935	SRED, Prévision février 2015
ESIG	81	90	90	90	90	SRED, Prévision février 2015
CFP Commerce DUAL	1'960	1'929	1'873	1'855	1'858	SRED, Prévision février 2015
Ecole de culture générale (hors adultes et MS)	3'027	3'200	3'322	3'423	3'466	SRED, Prévision février 2015
Classes de transition préparatoire à l'ECG	306	377	384	396	374	SRED, Prévision février 2015
Classes d'insertion à l'ECG	48	48	48	48	48	DGES II, nBDS novembre 2014
	15'867	16'020	16'067	16'238	16'169	

⁵Service de la recherche en éducation

⁶Base de données scolaires normalisée

Sureffectif d'élèves ^{(b) - (a)}

	2014	2015	2016	2017	2018
	1'299	1'452	1'739	1'910	1'841

Taux d'occupation ^{(b) ÷ (a)}

	2014	2015	2016	2017	2018
	109%	110%	112%	113%	113%
	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗

OUVERTURE EC FRONTENEX

Capacité des bâtiments en nombre maximum de places ^(a)

	2014	2015	2016	2017	2018	Source
Collège de Genève ¹	6'800	6'800	6'800	6'800	6'800	DLOG ² , février 2015
CEC Gourd, Chavanne	2'793	2'793	2'793	2'793	2'793	DLOG, février 2015
EC Bougeries, Bouvier, Sittelmann	2'185	2'185	2'185	2'185	2'185	DLOG, février 2015
Ecole de culture générale	2'790	2'790	2'790	2'790	2'790	DLOG, février 2015
Accord DIP-FEG ³			-240	-240	-240	DGES II ⁴
EC Frontenex				850	1'000	DLOG
	14'568	14'568	14'328	15'178	15'328	

¹Calvin, Candolle, Claparède, Rousseau, Saussure, Sismondi, Voltaire, Staël

²Direction de la logistique

³L'accord DIP-FEG prévoit notamment une diminution du nombre d'élèves par classe se traduisant mécaniquement par un besoin accru en nombre de places, estimé à 240.

⁴Direction générale de l'enseignement secondaire II

Effectif d'élèves ^(b)

	2014	2015	2016	2017	2018	Source
Collège de Genève (hors adultes)	8'262	8'257	8'278	8'372	8'301	SRED ⁵ , Prévision février 2015
Classes d'insertion au Collège de Genève	97	97	97	97	97	DGES II, nBDS ⁶ novembre 2014
CFP Commerce PT	2'086	2'022	1'975	1'957	1'935	SRED, Prévision février 2015
ESIG	81	90	90	90	90	SRED, Prévision février 2015
CFP Commerce DUAL	1'960	1'929	1'873	1'855	1'858	SRED, Prévision février 2015
Ecole de culture générale (hors adultes et MS)	3'027	3'200	3'322	3'423	3'466	SRED, Prévision février 2015
Classes de transition préparatoire à l'ECG	306	377	384	396	374	SRED, Prévision février 2015
Classes d'insertion à l'ECG	48	48	48	48	48	DGES II, nBDS novembre 2014
	15'867	16'020	16'067	16'238	16'169	

⁵Service de la recherche en éducation

⁶Base de données scolaires normalisée

Sureffectif d'élèves ^{(b) - (a)}

	2014	2015	2016	2017	2018
	1'299	1'452	1'739	1'060	841

Taux d'occupation ^{(b) ÷ (a)}

	2014	2015	2016	2017	2018
	109%	110%	112%	107%	105%
	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗

OUVERTURE EC FRONTENEX ET SEYMAZ

Capacité des bâtiments en nombre maximum de places ^(a)

	2014	2015	2016	2017	2018	Source
Collège de Genève ¹	6'800	6'800	6'800	6'800	6'800	DLOG ² , février 2015
CEC Gourde, Chavanne	2'793	2'793	2'793	2'793	2'793	DLOG, février 2015
EC Bougeries, Bouvier, Sittelmann	2'185	2'185	2'185	2'185	2'185	DLOG, février 2015
Ecole de culture générale	2'790	2'790	2'790	2'790	2'790	DLOG, février 2015
Accord DIP-FEG ³			-240	-240	-240	DGES II ⁴
EC Frontenex				850	1'000	DLOG
Seymaz			893	893	893	DLOG
	14'568	14'568	15'221	16'071	16'221	

¹Calvin, Candolle, Claparède, Rousseau, Saussure, Sismondi, Voltaire, Staël

²Direction de la logistique

³L'accord DIP-FEG prévoit notamment une diminution du nombre d'élèves par classe se traduisant mécaniquement par un besoin accru en nombre de places, estimé à 240.

⁴Direction générale de l'enseignement secondaire II

Effectif d'élèves ^(b)

	2014	2015	2016	2017	2018	Source
Collège de Genève (hors adultes)	8'262	8'257	8'278	8'372	8'301	SRED ⁵ , Prévision février 2015
Classes d'insertion au Collège de Genève	97	97	97	97	97	DGES II, nBDS ⁶ novembre 2014
CFP Commerce PT	2'086	2'022	1'975	1'957	1'935	SRED, Prévision février 2015
ESIG	81	90	90	90	90	SRED, Prévision février 2015
CFP Commerce DUAL	1'960	1'929	1'873	1'855	1'858	SRED, Prévision février 2015
Ecole de culture générale (hors adultes et MS)	3'027	3'200	3'322	3'423	3'466	SRED, Prévision février 2015
Classes de transition préparatoire à l'ECG	306	377	384	396	374	SRED, Prévision février 2015
Classes d'insertion à l'ECG	48	48	48	48	48	DGES II, nBDS novembre 2014
	15'867	16'020	16'067	16'238	16'169	






⁵Service de la recherche en éducation

⁶Base de données scolaires normalisée

Sureffectif d'élèves ^{(b) - (a)}

	2014	2015	2016	2017	2018
	1'299	1'452	846	167	0

Taux d'occupation ^{(b) ÷ (a)}

	2014	2015	2016	2017	2018
	109%	110%	106%	101%	100%
					

Que veut dire le terme « risque majeur » dans le cas présent ? Comment y répondre ?

Le risque est majeur lorsque le taux d'occupation (le nombre d'élèves scolarisés rapporté à la capacité réelle des bâtiments) excède 110%. C'est le cas, dès 2016, dans la configuration actuelle. La gestion des risques, au vu des impacts organisationnels, opérationnels et de sécurité, impose donc qu'une solution durable soit appliquée sans délai et par conséquent sans attendre la construction de l'EC Frontenex. Autrement dit, l'ouverture de l'EC Frontenex est indispensable mais ne suffit pas à « supprimer le risque ». En effet, le sureffectif équivaut à la capacité de deux bâtiments scolaires.

Le 11 mars 2015, le Conseil d'Etat a présenté sa réponse au « risque majeur » lors d'un point presse élargi. Pour l'élaborer, il a tenu compte du taux d'occupation des bâtiments dévolus au cycle d'orientation et des prévisions à moyen terme. Cette solution optimale a consisté à répartir la capacité de charge entre le CO et l'ES II par l'attribution du bâtiment du CO de la Seymaz à l'ES II.

LA RECHERCHE DE TERRAINS ET DE LOCAUX POUR LES ECOLES

Comment se fait le choix des terrains et des parcelles ?

Le choix des parcelles s'effectue sur la base de multiples critères qui tiennent compte du Plan directeur cantonal et des grands projets de développement planifiés dans le canton.

Pour le DIP, il s'agit aussi de prendre en compte la localisation par rapport aux écoles existantes, la bonne desserte en transport en commun et la taille de la parcelle (2 hectares pour un bâtiment du CO/de l'ES II). En général, on recherche des parcelles libres de toute construction et appartenant à l'Etat.

Une fois la parcelle identifiée, doivent avoir lieu des procédures en lien avec la maîtrise du terrain comme une éventuelle modification de zones et/ou un plan de quartier (PLQ). Si la parcelle est en zone agricole, il faut planifier la construction des infrastructures (routes, lignes de bus ou de tram). Après la modification de zone ou le PLQ, on peut démarrer les négociations pour l'achat de terrains. Ces procédures sont aussi à l'origine de délais assez importants. Malheureusement elles ne peuvent pas forcément être effectués en parallèle des démarches liées aux crédits d'ouvrages.

Une cellule de coordination

Afin de rechercher des sites pour le CO et l'ES II, le département en charge de l'urbanisme a créé, au début des années 2000, une cellule de coordination qui se compose de représentants du DIP, de l'office de l'urbanisme, des opérations foncières, et de l'office des bâtiments. Celle-ci a été transformée en 2011 en "cellule de coordination équipements, sites et bâtiments" (CCESB) pilotée par l'office de l'urbanisme et vise encore plus clairement à gérer l'ensemble des aspects, y compris la planification des investissements. La direction générale des finances a été associée au processus. Le DIP est représenté de façon permanente. Cette cellule coordonne l'attribution des parcelles aux différents besoins en équipements publics d'intérêt cantonal et pas uniquement pour les bâtiments scolaires.

Les pavillons provisoires, une solution à bout de souffle

Actuellement, au CO et à l'ES II, 142 salles de classes ordinaires sont installées dans des pavillons provisoires (un établissement complet ordinaire en compte en moyenne 40). Ce calcul n'inclut pas les salles d'enseignement spéciales. Les petites structures de 4,8 ou 10 classes peuvent être encore envisagées, mais à conditions que le bâtiment scolaire dans sa proximité puisse assumer l'augmentation d'effectifs dans l'horaire des salles spéciales. Par contre, il n'y a pas de parcelle adaptée pour réaliser une construction qui permettrait de résorber les besoins de l'ES II. Ceux-ci correspondraient à un pavillon bien plus important que celui de l'ECG Ella-Maillart à Plan-les-Ouates.

L'idée d'un pavillon sur le site de la future ECG Meyrin a même été envisagée. Mais la modification de zone est encore en cours et l'Etat ne possède pas les terrains. Les délais de construction d'un pavillon provisoire de bonne taille sont finalement très semblables à ceux d'un bâtiment neuf.

A cela s'ajoute le fait que pour contenir les coûts et les délais, il faudrait construire un pavillon sans, où avec peu, de salles spéciales. Pour cela, il faut pouvoir exploiter les locaux

d'une école existante. La situation de l'ECG Ella-Maillart démontre la complication d'une telle solution. Dans les autres établissements de l'ES II, il n'y a quasiment plus d'espaces libres dans les grilles horaires rendant donc problématique la construction puis l'utilisation de pavillons.

Si les prévisions d'effectifs pour le CO devaient changer et une augmentation devait intervenir avant 2024, il serait encore envisageable d'ouvrir quelques pavillons provisoires de 4, 8 ou 10 classes, comme cela a été fait en 2000-2001 en complément des CO existants.

Les pavillons provisoires sont toujours réalisés à proximité immédiate des écoles existantes et sur les terrains maîtrisés par l'Etat. Cela pour deux raisons :

- *la maîtrise de l'Etat évite des procédures qui peuvent durer au minimum deux ans ;*
- *la proximité d'une école permet le fonctionnement d'une petite infrastructure de la façon la plus optimale.*

Les locaux commerciaux : une offre inadéquate

En dépit de la forte offre du moment, les locaux commerciaux ne correspondent pas du tout à la typologie des bâtiments scolaires.

Il s'agit souvent de surfaces de bureaux. Pour les adapter, il faut pratiquement tout démolir et reconstruire. Il peut s'agir aussi de grandes surfaces dédiées au commerce. Dans cette deuxième configuration, elles sont difficilement séparables, car trop profondes. La répartition de ces surfaces crée des espaces borgnes non-utilisables, car tout local d'enseignement doit bénéficier de lumière et de ventilation naturelle.

Dans les deux cas, les coûts et les délais sont importants et le résultat final est inadéquat pour de l'enseignement. Ce type d'investissement, réalisé dans des locaux qui n'appartiennent pas à l'Etat, vient s'ajouter au montant du loyer.

QUESTIONS FREQUEMMENT POSEES

La fermeture d'un bâtiment scolaire met-elle en péril le nouveau CO ?

Le 17 mai 2009, le peuple genevois acceptait la Loi 10176 définissant les éléments cadre du cycle d'orientation. Cette décision a été mise en œuvre dès la rentrée 2011. Elle a engendré un usage de locaux plus important pour des raisons d'effectifs de classe et des marges prévues pour des éventuelles réorientations en cours d'année (art. 24 RCO C1 10.26).

Toutefois, comme l'a relevé l'audit de gestion de la Cour des Comptes sur le nCO (rapport CdC n° 83 – décembre 2014), il est possible de réduire le nombre de classes tout en restant dans le cadre réglementaire. Le budget 2015 tient compte de cette réalité pour la prochaine rentrée.

Aussi, dès la rentrée 2015, le nombre de classes au CO devrait diminuer et donc le besoin en locaux devrait se réduire d'autant.

Cette solution menace-t-elle l'application de la LIJBEP⁴ ?

Depuis plusieurs années, le DIP incite les établissements de l'EO à mettre en œuvre des dispositifs inclusifs au sein des établissements.

Les collèges du CO de Bois-Caran, de la Florence, de Montbrillant, de Sécheron, du Vuillonex et depuis cette année de Cayla, accueillent à temps partiel ou complet des élèves en provenance de l'enseignement spécialisé. Ces dispositifs inclusifs ne sont pas remis en cause par les récentes décisions prises. Le plan d'extension de ces systèmes au sein d'autres établissements du CO est toujours d'actualité : il est d'ailleurs prévu d'avoir un dispositif intégré avec 16 ou 24 élèves au collège de Budé à la rentrée 2015.

Quel est le coût des transformations du CO de la Seymaz ?

Les programmes des écoles de l'enseignement I et II sont conçus sur les mêmes principes, aussi bien pour les dimensions des locaux d'enseignements que pour celles des locaux pour le personnel enseignant, administratif ou technique. Ceci permet d'adapter les bâtiments sans intervenir lourdement dans la répartition des locaux et des différentes zones affectées à des activités spécifiques. Les interventions touchant au bâtiment seront limitées à l'essentiel, c'est-à-dire à la création de salles de sciences, sans préjuger pour autant du bon fonctionnement du futur collège.

Il s'agira de transformer l'intérieur des salles de sciences existantes et de certains ateliers qui ne sont pas utiles pour le collège, afin de créer des salles de chimie, biologie et physique, ainsi que des locaux annexes tels que locaux de préparation. Le choix de l'implantation de ces salles a été opéré de façon à minimiser les impacts au niveau des coûts. Les premières estimations fondées sur l'étude de faisabilité donnent une fourchette comprise entre 3 et 3,5 millions de francs. Une estimation plus précise des coûts sera élaborée par l'office des bâtiments, sur la base du projet définitif validé par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport. Ces coûts de transformation seront pris sur l'enveloppe allouée au DIP dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019.⁵

⁴ Loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins particuliers ou handicapés du 14 novembre 2008

⁵ Ces éléments font partie de la réponse du Conseil d'Etat à la QUE 325

Existe-il des alternatives à la solution choisie par le Conseil d'Etat ?

Depuis 2012, plusieurs solutions ont été mises en place pour essayer de résoudre la crise des bâtiments de l'enseignement secondaire II, comme par exemple l'extension des horaires, l'augmentation du nombre d'élèves par classe ou encore la création d'écoles multi-sites (ECG Ella-Maillart). Ces solutions demandaient à chaque rentrée d'opérer des changements dans l'organisation de certaines écoles, de leurs grilles horaires et de la répartition des élèves. Ces mesures, limitées dans leur ampleur mais néanmoins nombreuses ont permis d'assurer les dernières rentrées mais pas de résoudre le problème de fond. Il n'y a, toutefois, aujourd'hui, plus de marge de manœuvre.

Par ailleurs, la solution proposée en 2012 d'une mixité entre élèves de différents ordres d'enseignement avait été fortement contestée par le corps enseignant, dont celui de la Seymaz, et avait donné lieu à une pétition qui a récolté plus de 5000 signatures.⁶

Le Conseil d'Etat estime que le besoin est tel que la solution alternative évoquée est largement insuffisante. En effet, elle ne permet pas de trouver de la place pour près d'un millier d'élèves.⁷

- Annexes :
- . Réponses du Conseil d'Etat aux QUE 316, 325 et 326.
 - . Pétition concernant la réquisition des CO de Drize et de la Seymaz par la direction du post-obligatoire
 - . Urbanisme DIP, planification scolaire répartition spatiale

⁶ Cf. P 1935 : Pétition concernant la réquisition des CO de Drize et de la Seymaz par la direction générale du post-obligatoire, 4 juillet 2012.

⁷ Ces éléments font partie de la réponse du Conseil d'Etat à la QUE 325

Secrétariat du Grand Conseil**QUE 316-A**

Date de dépôt : 8 avril 2015

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. François Lefort : Où en est le Conseil d'Etat dans la planification des bâtiments scolaires pour le cycle d'orientation et le postobligatoire ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 mars 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Durant les travaux de commission sur le projet de loi 11264 ouvrant un crédit d'investissement pour construire l'école de commerce des Fourches de Frontenex, le conseiller d'Etat d'alors avait fait état des bâtiments scolaires pour le cycle d'orientation et le secondaire postobligatoire¹ planifiés, en sus de l'école de commerce de Frontenex, jusqu'en 2025, à savoir :

- l'école de culture générale IV à Meyrin;*
- l'école de culture générale Ella-Maillart aux Cherpines;*
- le centre de formation professionnelle santé social;*
- un collège dans la région de Vandœuvres-Pallanterie.*

Le Conseil d'Etat peut-il nous donner l'état d'avancement de chacun de ces projets et les échéances les plus probables pour leur ouverture aux élèves ?

Je remercie le Conseil d'Etat par avance de la diligente réponse qu'il voudra bien apporter à cette question écrite urgente.

¹ *Rapport de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'investissement de 82 122 000 F pour la construction de l'école de commerce de Frontenex à Chêne-Bougeries – Genève et pour le transfert des activités sportives du terrain des Fourches :*
<http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/PL11264A.pdf>

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat confirme que l'école de culture générale IV Meyrin doit être mise en exploitation en 2023. Le déclassement du terrain de cette infrastructure en zone constructible sera réalisé en 2016. Le projet de loi d'étude sera déposé au Grand Conseil début 2017.

L'école de culture générale Ella-Maillart aux Cherpines doit être livrée d'ici à 2024. Le projet de loi d'étude sera déposé au Grand-Conseil en 2018. Le Plan localisé de quartier (PLQ) sera quant à lui adopté à l'horizon 2019.

Le centre de formation professionnelle santé et social devrait également être mis en exploitation en 2024. L'implantation de cet ouvrage n'est pas encore déterminée mais est pressentie sur la commune de Bernex.

En ce qui concerne la construction d'un nouveau collège dans la région de Vandœuvres-Pallanterie, il s'avère que celui-ci était initialement prévu, à plus long terme, dans le cadre des grands projets d'urbanisation sur cette rive. Ceux-ci n'ont toutefois pas été retenus par le Conseil d'Etat parmi les dix grands projets prioritaires et sont de ce fait différés. Le déplacement du collège de Candolle sur la commune de Chêne-Bourg va permettre de répondre aux besoins sur la rive gauche de façon plus conséquente. La construction, ces prochaines années, d'un nouveau collège dans ce secteur ne s'avère dès lors plus nécessaire. En revanche, afin de répondre à l'accroissement de la population dans la région Rhône-Arve, la construction d'un cycle d'orientation devrait être prochainement examinée.

La mise en œuvre de l'ensemble de cette planification est un travail de longue haleine qui fait l'objet d'une attention particulière des différents départements concernés. Le processus optimal entre l'expression des besoins et la mise en exploitation d'un bâtiment est d'environ huit ans. En effet, après l'entrée en force d'un projet de loi d'étude, établi sur la base d'une étude de faisabilité et d'une étude d'implantation, un concours permet de mandater le maître d'œuvre et les ingénieurs spécialistes. Ces derniers doivent développer le projet pour aboutir à un devis général afin d'identifier le coût de la construction et d'obtenir une autorisation de construire, ce qui permet de rédiger un projet de loi d'investissement. Cette planification ne tient pas compte du processus mené en parallèle pour maîtriser le foncier et éventuellement modifier la zone de la parcelle ou établir un PLQ.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP

Secrétariat du Grand Conseil**QUE 325-A**

Date de dépôt : 6 mai 2015

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Thomas Bläsi : Quels seront les coûts réels de la transformation du CO de la Seymaz en collège ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 17 avril 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

A son inauguration officielle en 2007, le cycle d'orientation de la Seymaz venait décharger trois établissements avec des effectifs dépassant les 750 élèves, à savoir le Foron, la Gradelle et la Florence.

Démographie galopante oblige, le secondaire II a accueilli 1500 élèves supplémentaires ces quatre dernières années. Pour ces raisons, le Conseil d'Etat a opté pour une réorganisation de l'affectation de bâtiments scolaires, la solution présentée pour permettre une stabilité sur le moyen terme consistant à créer une ECG au centre-ville et à déplacer tous les élèves du bâtiment actuel du collège de Candolle dans le bâtiment du CO de la Seymaz, les élèves de la dernière volée du CO de la Seymaz étant répartis dans les CO environnants.

Pour certains, le jeu de chaises musicales opéré par le DIP manque de vision à long terme. Financièrement parlant, la transformation d'un cycle en collège ou d'un collège en cycle n'est pas neutre, comme l'indique le Conseil d'Etat.

En effet, il ne suffit pas de changer les plaques comportant le nom de l'établissement. Par exemple, les laboratoires de chimie dernier cri du collège de Candolle seront inutilisables pour les élèves de l'ECG et, inversement, le cycle de la Seymaz n'est pas doté de ces laboratoires de chimie dont auront besoin les collégiens. L'estimation précise du coût des travaux, financés dans le cadre du crédit global de renouvellement 2015-

2019 de l'office des bâtiments sur l'enveloppe allouée au DIP, n'est d'ailleurs pas connue. Il y a lieu de craindre que les montants engagés pour ce déménagement peut-être provisoire viennent retarder, suivant leur importance, d'autres projets inclus dans l'enveloppe.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Quels seront les coûts réels de la transformation du cycle d'orientation de la Seymaz en collège ?*
- 2. Pourquoi la solution alternative d'accueillir 60 élèves de l'ECG à la Seymaz dans un projet pilote conservant le cycle d'orientation n'a-t-elle pas été retenue ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

1. Quels seront les coûts réels de la transformation du cycle d'orientation de la Seymaz en collège ?

Les programmes des écoles de l'enseignement secondaire I et II sont conçus sur les mêmes principes, aussi bien pour les dimensions des locaux d'enseignement que pour celles des locaux pour le personnel enseignant, administratif ou technique. Ceci permet d'adapter les bâtiments sans intervenir lourdement dans la répartition des locaux et des différentes zones affectées à des activités spécifiques.

La cafétéria ne fera pas l'objet de transformations lourdes, car il n'est pas prévu d'installer une cuisine de production. La bibliothèque ne subira pas non plus de modifications, mais uniquement un changement de contenus pédagogiques. Les ateliers de travaux manuels seront réaffectés à d'autres usages sans démolir les cloisons. Les équipements spécifiques pourront être attribués à d'autres cycles d'orientation pour le renouvellement de leur matériel vétuste.

Les interventions touchant au bâtiment ont été limitées à l'essentiel, c'est-à-dire à la création de salles de sciences, sans préjuger pour autant du bon fonctionnement du futur collège.

Il s'agira de transformer l'intérieur des salles de sciences existantes et de certains ateliers, afin de créer les salles de chimie, biologie et physique, ainsi que les locaux annexes tels que les locaux de préparation. Le choix de l'implantation de ces salles a été opéré de façon à minimiser les impacts au niveau des coûts. Les premières estimations fondées sur l'étude de faisabilité donnent une fourchette comprise entre 3 et 3,5 millions de francs. Une estimation plus précise des coûts sera élaborée par l'office des bâtiments, sur la base du projet définitif validé par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP). Ces coûts de transformation seront pris sur l'enveloppe allouée au DIP dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019.

2. Pourquoi la solution alternative d'accueillir 60 élèves de l'ECG à la Seymaz dans un projet pilote conservant le cycle d'orientation n'a-t-elle pas été retenue ?

Depuis 2012 plusieurs solutions ont été mises en place pour essayer de résoudre la crise des bâtiments de l'enseignement secondaire II, comme par exemple l'extension des horaires, l'augmentation du nombre d'élèves par classe ou encore la création d'écoles multi-sites (ECG Ella-Maillart). Ces solutions demandaient à chaque rentrée d'opérer des changements dans l'organisation de certaines écoles, de leurs grilles horaires et de la répartition des élèves. Ces mesures, limitées dans leur ampleur mais néanmoins nombreuses ont permis d'assurer les dernières rentrées mais pas de résoudre le problème de fond. Par ailleurs, la solution proposée en 2012 d'une mixité entre élèves de différents ordres d'enseignement avait été fortement contestée par le corps enseignant, dont celui de la Seymaz, et avait donné lieu à une pétition¹.

Actuellement, le Conseil d'Etat estime que la situation est telle que la solution alternative évoquée est largement insuffisante. Elle ne permet pas de trouver de la place pour près d'un millier d'élèves.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP

¹ Cf. **P 1835** : Pétition concernant la réquisition des CO de Drize et de la Seymaz par la direction générale du post-obligatoire, 4 juillet 2012.

Secrétariat du Grand Conseil**QUE 326-A**

Date de dépôt : 6 mai 2015

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Mme Béatrice Hirsch :
Changement d'affectation de bâtiments scolaires : à quels coûts
et quelle pérennité pour ce projet ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 17 avril 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En date du 11 mars 2015, le Conseil d'Etat a présenté un plan de changement d'affectation de différents bâtiments scolaires et annoncé une réorganisation de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2015 et pour les quatre rentrées scolaires suivantes. Dans ce plan, il est prévu de supprimer le cycle de la Seymaz et de réaffecter son bâtiment au secondaire II, plus précisément d'y transférer le collège de Candolle qui, lui, sera réaffecté à l'ECG.

Si l'auteure de la présente question ne nie pas l'urgent besoin de places pour l'ECG, aujourd'hui surchargée, il n'en demeure pas moins que certaines questions restent sans réponse.

La fermeture de ce cycle d'orientation se base sur le fait que seul ce degré d'enseignement offre de la disponibilité à court terme (850 élèves en 2016, selon le DIP). Or si ces prévisions semblent fiables pour la rentrée 2015, qu'en est-il des années suivantes ? Le SRED prévoit une augmentation des effectifs du cycle d'orientation qui se situe entre 150 et 300 élèves d'ici à 2018, et ce sans compter les nouveaux logements prévus dans le bassin de recrutement des élèves de la Seymaz. Entre Chêne-Bougeries, Puplinge et Cologny, ce sont plus de 800 logements d'ici 2 ans, et d'ici 5 ans ce seront encore 800 nouveaux logements entre les Communaux d'Ambilly, Thônex et la gare de Chêne-Bourg, ce seront donc environ 300 élèves de plus au cycle d'orientation à placer dans les cycles du Foron, de la Gradelle, voire de la

Florence ou de Bois-Caran. Il y a clairement divergence entre les chiffres présentés par le DIP, les estimations du SRED et les élèves prévus venant des nouveaux logements.

Par ailleurs, il est indéniable que le cycle de la Seymaz devra être en partie transformé afin d'accueillir des élèves du collège. Il est connu que les besoins ne sont pas les mêmes pour un cycle que pour un collège, par exemple :

- destruction des salles de cours d'alimentation et de travaux manuels devenues inutiles;*
- agrandissement et réaménagement de la cafétéria;*
- transformation des salles de chimie, physique et/ou biologie en salle de chimie;*
- réaménagement de la bibliothèque.*

Il semblerait que le chiffre de CHF 13'000'000.- ait été articulé il y a 3 ou 4 ans lors de l'élaboration d'un projet de mixité au cycle de la Seymaz. Il serait particulièrement dommage d'affecter ce montant à la transformation d'un bâtiment qui n'a pas 10 ans.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Ce projet de réaffectation des bâtiments scolaires, tel que présenté le 11 mars 2015, est-il vraiment pérenne à 10 ans ?*
- Combien va coûter la transformation des locaux concernés ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

1. Ce projet de réaffectation des bâtiments scolaires, tel que présenté le 11 mars 2015, est-il vraiment pérenne à 10 ans ?

A l'échelle du canton, la répartition des 530 élèves du collège de la Seymaz dans les 19 autres établissements CO représente une augmentation moyenne de moins de 29 élèves par bâtiment, soit toujours en moyenne l'ouverture d'une à deux classes supplémentaires par établissement. Cette augmentation sera absorbée d'autant plus que les prévisions indiquent une stabilisation des effectifs à moyen terme.

Tous les trois ans a lieu la mise à jour d'une étude spécifique pour la planification des bâtiments scolaires de l'enseignement secondaire I et II, afin de prévoir les effectifs scolaires et la localisation des besoins pour les vingt prochaines années.

Cette étude se fonde sur les prévisions de l'office cantonal de la statistique (OCSTAT), la construction de logements dans le canton, les écoles existantes et les projets d'établissements scolaires déjà planifiés.

A cette occasion, tous les projets de logements planifiés dans le canton sont recensés par l'office de l'urbanisme. La dernière étude date de 2012, et donc l'ensemble des projets connus à cette date ont été recensés, et ceux cités dans la question urgente en font partie.

La solution retenue par le Conseil d'Etat tient compte aussi bien des prévisions que de la planification des bâtiments futurs pour l'ECG et le CO sur la rive droite et Arve-Rhône prévus à l'horizon 2023-2024. Il n'est pas envisagé de nouveaux établissements sur la rive gauche, car les grands projets d'urbanisation entre Arve et Lac n'ont pas été retenus par le Conseil d'Etat parmi les dix grands projets prioritaires et sont de ce fait différés¹. De plus, les prévisions d'effectifs pour Arve-Lac annoncent une légère hausse jusqu'en 2015 et une baisse par la suite. Les CO Seymaz, Florence et Bois-Caran sont sous-occupés et cette situation va se pérenniser.

¹ Cf. QUE 316-A : Réponse du Conseil d'Etat à la question écrite urgente de M. François Lefort : Où en est le Conseil d'Etat dans la planification des bâtiments scolaires pour le cycle d'orientation et le postobligatoire ?

Selon les prévisions à 4 ans de terme réalisées conjointement par le SRED et la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), les effectifs totaux du CO devraient augmenter d'environ 250 élèves d'ici 2018, soit une augmentation de 1,9% par rapport à la situation actuelle. Cependant, à plus long terme, les effectifs devraient rester stables jusqu'en 2021, voire 2024 selon les sources. Effectivement, selon les scénarios 2014-2023 pour l'école obligatoire de l'Office fédéral de la statistique (OFS), aucune augmentation significative des effectifs d'élèves n'est prévue dans l'enseignement secondaire I public et privé subventionné pour le canton de Genève avant 2022. Toujours selon l'OFS, jusqu'en 2021, de faibles fluctuations de plus ou moins 100 élèves par année devraient être observées et, en 2021, on devrait compter pour ainsi dire le même nombre d'élèves qu'en 2013. Pour sa part, le SRED a réalisé en 2012 des projections d'effectifs d'élèves jusqu'en 2040 en se fondant sur les scénarios démographiques de l'OCSTAT. Quel que soit le scénario retenu, il apparaît que la progression des effectifs d'élèves au CO restera faible jusqu'en 2024.

Toutes les sources à disposition convergent vers un même pronostic de faibles fluctuations des effectifs d'élèves au CO pour les 7 à 10 années à venir.

2. Combien va coûter la transformation des locaux concernés ?

Les programmes des écoles de l'enseignement secondaire I et II sont conçus sur les mêmes principes, aussi bien pour les dimensions des locaux d'enseignement que pour celles des locaux pour le personnel enseignant, administratif ou technique. Ceci permet d'adapter les bâtiments sans intervenir lourdement dans la répartition des locaux et des différentes zones affectées à des activités spécifiques.

La cafétéria ne fera pas l'objet de transformations lourdes, car il n'est pas prévu d'installer une cuisine de production. La bibliothèque ne subira pas non plus de modifications, mais uniquement un changement de contenus pédagogiques. Les ateliers de travaux manuels seront réaffectés à d'autres usages sans démolir les cloisons. Les équipements spécifiques pourront être attribués à d'autres cycles d'orientation pour le renouvellement de leur matériel vétuste.

Les interventions touchant au bâtiment ont été limitées à l'essentiel, c'est-à-dire à la création de salles de sciences, sans préjuger pour autant du bon fonctionnement du futur collège.

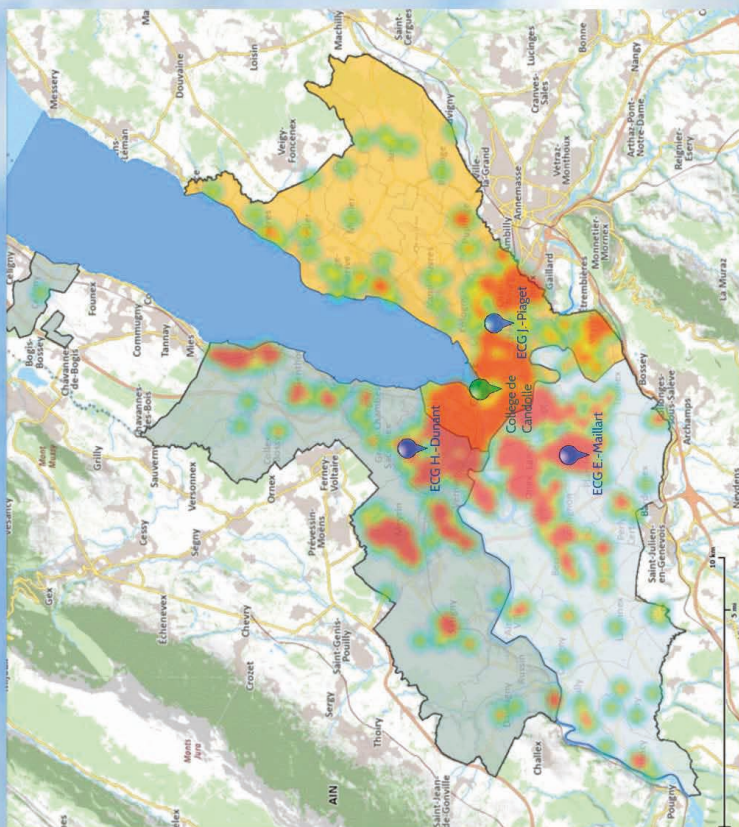
Il s'agira de transformer l'intérieur des salles de sciences existantes et de certains ateliers, afin de créer les salles de chimie, biologie et physique, ainsi que les locaux annexes tels que les locaux de préparation. Le choix de l'implantation de ces salles a été opéré de façon à minimiser les impacts au niveau des coûts. Les premières estimations fondées sur l'étude de faisabilité donnent une fourchette comprise entre 3 et 3,5 millions de francs. Une estimation plus précise des coûts sera élaborée par l'office des bâtiments, sur la base du projet définitif validé par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP). Ces coûts de transformation seront pris sur l'enveloppe allouée au DIP dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP



La plus forte concentration d'élèves de l'ECG se situe dans la zone urbaine.

3. REPARTITION SPATIALE

3.1 Introduction

Le temps nécessaire à la recherche de sites et la construction de nouveaux bâtiments scolaires nécessite une anticipation des besoins. L'analyse de la répartition spatiale de l'évolution des effectifs d'élèves a pour but principal d'identifier les secteurs qui subiront la plus forte pression – avec des conséquences potentiellement négatives sur le fonctionnement de certains établissements et la qualité de l'enseignement – et ainsi d'affiner les analyses des projections quantitatives par des indications sur la localisation spatiale et temporelle des besoins.

La répartition spatiale est analysée à l'échelle des grands secteurs Rive droite, Arve-Lac et Rhône-Arve, et à l'échelle des bassins d'affectation des établissements. Cette analyse spatiale est particulièrement importante pour le CO, dans la mesure où les établissements du CO doivent être répartis sur le territoire de manière à limiter le temps de déplacement des élèves. La population du PO est en revanche plus mobile et donc moins tributaire de la distance-temps qui la sépare de son lieu de formation ; de plus, l'éventail des formations proposées dans le PO ne permet pas de répartir ces formations sur l'ensemble du territoire.

3.2 Méthode d'analyse

La répartition spatiale de l'évolution future des effectifs d'élèves est appréciée à partir des projections de population par sous-secteurs statistiques réalisées par l'Office de l'urbanisme (OU) aux horizons 2015, 2020 et 2030. Ces projections sont construites sur la base de l'estimation du potentiel de nouveaux logements lié aux projets d'urbanisation dans le canton à court, moyen et long terme (utilisation des données provenant du modèle de capacité d'accueil utilisé par le plan directeur cantonal).

L'évolution récente de la population des 0-14 ans constitue également un indicateur de l'évolution future de la population potentielle du CO et du PO : les enfants de 10 à 14 ans se trouvent déjà aujourd'hui en grande partie dans le CO et passeront dans les 5 ans à venir au PO. Les enfants de 5 à 9 ans et de 0 à 4 ans constitueront une partie de la population potentielle du CO et du PO à moyen terme, le solde migratoire complétant les effectifs totaux. Cet indicateur est toutefois déjà pris en compte par l'OU dans le cadre de l'établissement de ses projections. Les données de l'évolution récente ne sont donc pas commentées ici mais données pour information en annexe.

Les projections de l'OU sont établies par sous-secteur statistique et concernent la population totale. Pour les besoins de la présente étude, ces projections ont été agrégées par bassin d'affectation des établissements du CO et du PO⁶, puis la part des élèves scolarisés du CO et du PO a été calculée en deux étapes :

1. Calcul de la part de la population potentielle par rapport à la population totale en 2010, 2015, 2020 et 2030, sur la base des projections démographiques par année d'âge établies par l'OCSTAT.
2. Application du taux de scolarisation moyen à la population potentielle calculée à l'étape précédente.

D'une manière générale, ces résultats doivent être observés avec une grande prudence. Pour le PO en particulier, l'évolution des effectifs étant estimée par bassin d'affectation et pas par établissement, une augmentation des effectifs dans un secteur donné peut concerner aussi bien l'ECG que le CdG ou l'EC. Ces données ne permettent donc pas de quantifier l'évolution de la population scolarisée par filière ; elles constituent plutôt un complément d'analyse des projections quantitatives établies à l'échelle cantonale au chapitre 2.

3.3 Répartition spatiale de l'évolution future de la population totale

Selon les projections de l'OU, la population augmentera d'environ 70'000 personnes à l'horizon 2030 dans le canton, soit une progression de + 15% par rapport à 2010. Cette croissance se répartira de la manière suivante entre les trois grands secteurs du canton :

- > 17% en Rive droite, ce qui représente, à l'échelle de ce secteur, une augmentation de + 6 à + 7% par rapport à la population de 2010.
- > 21% dans le secteur Arve-Lac, ce qui représente, à l'échelle de ce secteur, une augmentation de + 9.1% par rapport à la population de 2010.
- > 62% dans le secteur Rhône-Arve, qui accueille les grands projets de Bernex-Nord, des Cherpines et du PAV, ce qui représente à l'échelle de ce secteur une augmentation de + 35% par rapport à la population de 2010.

3.4 Répartition spatiale de l'évolution future des effectifs d'élèves du CO

L'évolution des effectifs d'élèves du CO ne suit pas partout la même progression que la population totale.

⁶ Les limites des bassins d'affectations ne suivent pas partout les limites des sous-secteurs statistiques mais les coupent en deux parfois. Dans ce cas, la population a été attribuée proportionnellement à la surface concernée.

Sur la Rive droite, ces effectifs restent stables jusqu'en 2020, puis diminuent un peu jusqu'en 2030. Globalement, ce secteur connaîtra une faible diminution entre 2010 et 2030.

Tableau 4 : Répartition spatiale de l'évolution future des effectifs du CO sur la Rive droite

	Court terme 2015	Moyen terme 2020	Long terme 2030
Rive droite	20	0	-90
CO Bude	-10	0	10
CO Cayla	-10	-20	-30
CO Colombières	0	10	10
CO Coudriers	20	10	20
CO Golette	10	20	-20
CO Montbrillant	-10	-10	-10
CO Renard	10	0	-20
CO Sécheron	10	-10	-50

A l'échelle des bassins d'affectation de la Rive droite, les effectifs restent stables dans les bassins des CO Budé, Renard et Golette. Les effectifs augmentent un peu jusqu'en 2030 dans les bassins des CO Coudriers (déjà saturé aujourd'hui) et Colombière et diminuent dans les bassins des CO Montbrillant, Sécheron et Cayla, ce qui aura comme conséquence d'accentuer la situation de sous-occupation du CO Sécheron.

Dans le secteur Arve-Lac, les effectifs augmentent un peu jusqu'en 2015, ils sont stables jusqu'en 2020, puis diminuent à nouveau jusqu'en 2030. Mais ces fluctuations sont peu significatives à cette échelle et, compte tenu de l'addition des hypothèses qui sont à la base du calcul, on peut parler d'une stabilité des effectifs jusqu'en 2030 dans ce secteur.

Tableau 5 : Répartition spatiale de l'évolution future des effectifs du CO dans le secteur Arve-Lac

	Court terme 2015	Moyen terme 2020	Long terme 2030
Arve-Lac	50	0	-30
CO Aubepine	-40	-30	-70
CO Bois-Caran	-20	-10	70
CO Florence	30	-10	-40
CO Foron	10	10	0
CO Gradelle	30	-10	-40
CO Seymaz	40	50	50

A l'échelle des bassins d'affectation, les effectifs restent stables dans les bassins des CO Bois-Caran, Foron, Gradelle et Florence, ce qui tendrait à pérenniser la situation de sous-occupation que connaissent ces établissements aujourd'hui. Les effectifs vont diminuer dans le bassin du CO Aubépine, qui pourrait se trouver dans une situation de sous-occupation en 2030, et augmenter de manière durable et régulière dans le bassin du CO Seymaz..

Dans le secteur Rhône-Arve, les effectifs augmentent de manière régulière jusqu'en 2030 pour atteindre un niveau qui devrait largement dépasser les capacités d'accueil des établissements de ce secteur et justifier la construction d'un nouvel établissement à long terme.

Tableau 6: Répartition spatiale de l'évolution future des effectifs du CO dans le secteur Rhône-Arve

	Court terme 2015	Moyen terme 2020	Long terme 2030
Rhône-Arve	110	210	550
CO Drize	40	50	100
CO Grandes-Communes	20	0	30
CO Marais	10	-10	0
CO Pinchat	40	60	30
CO Voirets	10	50	150
CO Vuillonex	-10	60	240

Dans ce secteur, tous les bassins d'affectation connaîtront une augmentation régulière de leurs effectifs et risquent d'être en situation de suroccupation (à différents niveaux) à l'horizon 2030. Si les CO Drize, Grandes-Communes, Pinchat et Marais bénéficient encore aujourd'hui d'une certaine capacité d'accueil (en référence au mode de fonctionnement « max CO »), les CO Voirets et Vuillonex sont en revanche déjà proches de la saturation et leurs bassins respectifs connaîtront la plus forte croissance d'effectifs jusqu'en 2030.

3.5 Répartition spatiale de l'évolution future des effectifs d'élèves du PO

Comme dans le CO, les effectifs d'élèves du PO ne suivent pas partout la même progression que la population totale.

Sur la Rive droite, les effectifs pourraient diminuer mais de manière peu significative à l'échelle d'un grand secteur, si bien que l'on peut parler d'une relative stabilité jusqu'en 2030.

Tableau 7 : Répartition spatiale de l'évolution future des effectifs du PO sur la Rive droite

	Court terme 2015	Moyen terme 2020	Long terme 2030
Rive droite	-10	-60	-130
Collège ROUSSEAU	30	30	-20
Collège SISMONDI	-20	-30	-40
Collège VOLTAIRE	-10	-50	-90
CEC André-CHAVANNE	-20	-10	10
ECG HENRY-DUNANT	-10	-40	-110
CEC Nicolas-BOUVIER	60	-30	-50

A l'échelle des bassins d'affectation :

- > Les effectifs restent relativement stables dans les bassins du CdG Rousseau et du CEC André-Chavanne ; la saturation que connaissent ces deux établissements aujourd'hui va donc se pérenniser.
- > Les effectifs diminuent un peu jusqu'en 2030 dans les bassins des CdG Sismondi et Voltaire et de l'EC Nicolas-Bouvier (dans ce dernier seulement à partir de 2015), qui sont aujourd'hui déjà en situation de sous-occupation⁷.
- > Le déficit de capacités que connaît aujourd'hui l'ECG Henri-Dunant pourrait perdurer mais pas s'aggraver.

Dans le secteur Arve-Lac, les effectifs vont se stabiliser après une légère augmentation jusqu'en 2015.

Tableau 8 : Répartition spatiale de l'évolution future des effectifs du PO dans le secteur Arve-Lac

	Court terme 2015	Moyen terme 2020	Long terme 2030
Arve-Lac	70	0	-10
Collège CALVIN	-20	-10	80
Collège de CANDOLLE	20	0	-20
Collège CLAPAREDE	40	60	60
CEC Emilie-GOURD	20	-50	-130
ECG JEAN-PIAGET	50	-40	-100

A l'échelle des bassins d'affectation :

- > On observe une augmentation des effectifs dans les bassins des CdG Calvin (à long terme) et Claparède (augmentation régulière à court, moyen et long terme), Le collège Calvin pourrait connaître un déficit de capacité à long terme.

⁷ On parle de sous-occupation dans ce chapitre lorsque les effectifs d'élèves sont inférieurs aux capacités théoriques calculées par rapport au mode de fonctionnement ¾.

- > La situation reste stable dans le bassin du collège de Candolle (saturé aujourd'hui et dont la fermeture est prévue en 2018) et les effectifs diminueront entre 2015 et 2030 dans le bassin du CEC Emilie-Gourd.
- > Dans le bassin de l'ECG Jean-Piaget, les effectifs vont diminuer sans toutefois compenser l'important déficit de capacités de l'établissement (+296).

Le secteur Rhône-Arve connaîtra une augmentation croissante de ses effectifs jusqu'en 2030.

Tableau 9: Répartition spatiale de l'évolution future des effectifs du PO dans le secteur Rhône-Arve

	Court terme 2015	Moyen terme 2020	Long terme 2030
Rhône-Arve	50	160	540
Collège MADAME-DE-STAEEL	50	90	240
Collège de SAUSSURE	0	60	300
ECG ELLA-MAILLART	60	180	620
EC Aimée-STITELMANN	60	150	520

A l'échelle des bassins d'affectation :

- > Les effectifs des bassins des collèges Madame-de-Staël et de Saussure, de l'ECG Ella-Maillart et de l'EC Stitelmann vont connaître une augmentation particulièrement importante entre 2020 et 2030, que ces établissements ne pourront pas absorber.

4. SYNTHÈSE DES BESOINS POUR LE CO ET LE PO (SANS CFP)

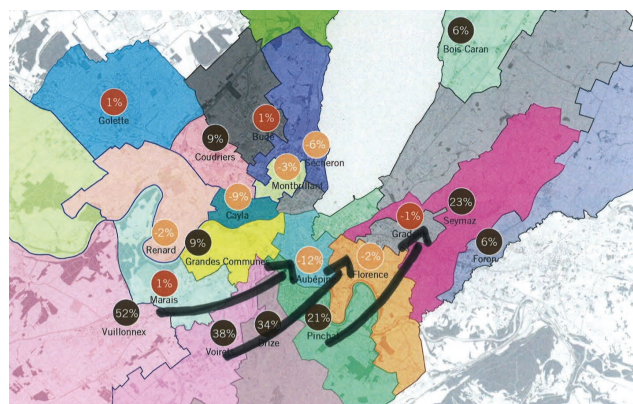
4.1 Cycle d'orientation

Le chapitre précédent révèle un déséquilibre entre les secteurs Rhône-Arve et Arve-Lac :

- > Les CO Drize, Voirets et Vuillonex, dans le secteur Rhône-Arve, connaîtront une saturation importante à l'horizon 2030,
- > les CO Bois-Caran, Foron et Florence⁸, dans le secteur Arve-Lac, sont sous-occupés et cette situation va se pérenniser.

Le secteur Arve-Lac pourrait absorber une partie des élèves de Rhône-Arve, à condition de créer des lignes TP tangentielles (voir figure 9), permettant aux élèves de se déplacer dans de bonnes conditions. D'après les contacts établis durant cette étude avec les TPG et la DGM, ces liaisons tangentielles ne sont pas planifiées pour le moment mais les représentants de ces deux institutions ont clairement exprimé leur volonté de travailler plus étroitement avec le DIP, afin d'intégrer ces besoins dans leurs planifications à moyen et à long terme. Le DIP pourrait mettre sur pied un groupe de travail avec des représentants des TPG et de la DGM pour étudier cette question ; puis, par l'intermédiaire de son président, le DIP pourrait mandater la DGM afin qu'elle étudie les adaptations nécessaires du réseau dans le cadre du plan directeur des TPG 2015 – 2018.

Figure 9 : Déséquilibre entre Arve-Lac et Rhône-Arve (extrait de la carte « Evolution future des effectifs d'élèves du CO par bassin d'affectation », Annexe 7).



⁸ Pour ce dernier uniquement par rapport aux capacités théoriques.

Il est à noter que le CEVA ne constitue pas une réponse aux besoins de déplacement tangentiels ; il ne s'agit pas d'un transport urbain mais d'un train qui ne dessert que les gares CEVA (à la demi heure environ) et pas les établissements scolaires.

De nouvelles capacités d'accueil des élèves du CO seront de toute façon nécessaires à l'horizon 2030 dans le secteur Rhône-Arve pour répondre à la demande des populations qui s'installeront à Bernex, dans la Plaine de l'Aire et dans le secteur PAV. Ces capacités devront permettre d'absorber la croissance des effectifs d'élèves et de supprimer tout ou partie des pavillons provisoires.

Pour répondre aux besoins identifiés, la construction d'un nouveau bâtiment pour le CO doit être envisagée à l'horizon 2030 (voir à ce propos le chapitre 6).

4.2 Postobligatoire

Le modèle ne permet pas de chiffrer les besoins par filière (voir chapitre 3.2, page 21), mais ceux-ci peuvent être appréciés en comparant, à l'intérieur d'un même secteur, l'évolution future des effectifs d'élèves et le taux d'occupation des établissements. Par exemple : les effectifs d'élèves du PO vont fortement augmenter dans le secteur Rhône-Arve ; on ne sait pas comment ces élèves vont se répartir entre ECG, CdG et CEC mais l'ECG Ella-Maillart étant déjà saturée aujourd'hui, sa situation ne peut que se péjorer à l'avenir.

Les besoins suivants ont ainsi été identifiés :

- > De nouvelles capacités pour la filière ECG doivent être dégagées à court terme. La situation de saturation que connaissent déjà aujourd'hui les ECG va se pérenniser pour Henri-Dunant et Jean-Piaget. Quant à l'ECG Ella Maillart, elle ne pourra pas absorber l'augmentation probable des effectifs dans son bassin d'affectation. L'ouverture d'une nouvelle ECG à Meyrin n'interviendra pas avant 2022 et l'achèvement de l'ECG Ella-Maillart en 2024. En attendant, des solutions provisoires sont mises en place par la DGPO.
- > De nouvelles capacités pour le CdG doivent être envisagées à plus long terme, entre 2020 et 2030, dans le secteur Rhône-Arve. Les collèges Madame-de-Staël et de Saussure pourraient en effet être rapidement saturés et les capacités dont disposent d'autres établissements (Sismondi et Voltaire sur la Rive droite et Emilie-Gourd dans le secteur Arve-Lac) ne seront pas suffisantes. Ces nouvelles capacités devront permettre d'absorber la croissance des effectifs et de supprimer tout ou partie des pavillons provisoires.

De plus, selon la DGPO, les effectifs de l'école de commerce augmentent de manière sensible, c'est pourquoi le nouvel établissement attendu à Frontenex sera attribué aux élèves de cette filière.

En conclusion, les projets en cours et à venir (Frontenex en 2017, ECG Meyrin en 2022, ECG Ella Maillart en 2024) permettront de répondre seulement à une partie des besoins. La construction d'un nouveau collège doit être envisagée dans le secteur Rhône-Arve à l'horizon 2030.



Élèves et bâtiments

Bref rappel historique	2
Tableau récapitulatif et chronologique des affectations simultanées et/ou successives des bâtiments de l'enseignement secondaire	4
Rentrées 2015 / 2016 / 2017-2018	6

Bref rappel historique

Dans les années 1960 à 1980, le DIP s'est déjà trouvé dans une situation qui rappelle celle qu'il doit affronter aujourd'hui ; les solutions alors imaginées ne sont pas éloignées de celles que vient d'approuver le Conseil d'Etat pour les prochaines rentrées.

Dès le milieu des années 1960, l'école secondaire genevoise voit ses effectifs s'accroître pour deux raisons : l'une, mathématique, résulte des effets du baby-boom des années 1954 à 1964 ; l'autre, politique, est la conséquence de la démocratisation des études : votée par le peuple le 18 décembre 1966, la loi qui prévoit l'abolition des taxes scolaires et un système d'allocations d'études entre en vigueur à la rentrée de l'année 1967-1968, ce qui va inciter un plus grand nombre d'élèves à poursuivre des études secondaires supérieures. On cherche aussi, dès les années 1970, à promouvoir les filières de formation professionnelle.

Des locaux qui manquent

Pour accueillir de nouveaux élèves, il faut de nouveaux locaux ; mais on a peu construit durant tout le vingtième siècle, comme le rappelle le conseiller d'Etat André Chavanne lors d'un débat au Grand Conseil : « *On n'a rien construit à Genève, en dur, pour le secondaire, de 1914 (Voltaire) à 1960 (Florence, Ecole de commerce). Rien ! Cela veut dire que nous avons un retard vertigineux, grâce à quoi nous avons des écoles centenaires, ce qui est extrêmement sympathique.* » (Mémorial du Grand Conseil, séance du 01.10.1971, p. 2354).

Les difficultés que rencontre alors l'Etat lorsqu'il cherche à acquérir des terrains ont entraîné un retard dans l'édification de nouveaux bâtiments et il devient urgent de trouver des solutions, même provisoires, pour assurer les rentrées scolaires, d'autant plus que les crédits d'acquisition ou de construction pour les écoles secondaires supérieures ne passent plus la rampe démocratique.

Il faut donc se débrouiller autrement et André Chavanne expose au parlement les premières mesures d'urgence : « *[...] pour faire face à l'arrivée, que nous avons prévue, d'environ 500 élèves supplémentaires par an au secondaire supérieur - je dis bien : 500 élèves supplémentaires par an ! - voici ce que nous proposons : surcharge d'élèves dans les écoles existantes, maintien en activité d'écoles quasi centenaires, création de baraquements.* » (Mémorial du Grand Conseil, séance du 18.03.1972, pp. 1004-1005).

Des solutions de repli

Mais cela ne suffit pas ; il faut donc penser à utiliser, pour loger les élèves du Collège, les bâtiments du Cycle d'orientation pour lesquels la conjoncture est meilleure, sans doute parce qu'il s'agit de donner à cette nouvelle structure les moyens matériels de sa réalisation.

En 1972, 150 élèves du collège de Candolle sont accueillis pour une année au nouveau cycle du Foron ; à la rentrée suivante, ils déménagent au cycle de la Seymaz (premier du nom) ouvert à la rentrée 1969, qui accueille

en 1973-1974 400 collégiens provenant de Calvin et de Candolle avant de devenir le nouveau collège Claparède l'année suivante ; le premier cycle de la Seymaz n'aura donc vécu que cinq années scolaires, dont une en cohabitation avec des collégiens ; ses élèves vont au Foron ou à Bois-Caran.

Sur la rive droite, le cycle de Rigot, créé en 1969, ne durera pas plus longtemps : à l'ouverture du cycle des Colombières (Versoix) en 1974, ses locaux seront repris par le Collège de Genève d'abord pour servir d'annexe au collège Rousseau, puis comme nouveau collège de Sismondi.

Une certaine polyvalence

Dès 1975, la polyvalence est par ailleurs de mise : comme il est impossible de prévoir les futures variations d'effectifs entre les différentes filières secondaires postobligatoires de l'époque, il faut concevoir les bâtiments de manière à ce qu'ils soient à même de recevoir sans grosses transformations l'un ou l'autre de ces types d'enseignement, ou même plusieurs simultanément, ce qu'une exigence moins grande qu'aujourd'hui en termes d'équipements professionnels des locaux rend possible. C'est d'autant plus important qu'on estime alors que les bâtiments édifiés durant les années 1980 seront suffisants pour plusieurs décennies et que le cycle du Vuillonex, achevé en 1976, sera le dix-septième mais aussi le dernier.

La nécessité de s'adapter aux vagues démographiques successives et aux impératifs pédagogiques en jonglant avec les bâtiments existants dans toutes sortes de configuration possibles n'est donc pas nouvelle dans l'histoire de l'école genevoise...

Tableau récapitulatif et chronologique des affectations simultanées et/ou successives des bâtiments de l'enseignement secondaire

Bâtiment	Années scolaires	Polyvalences simultanées ou successives
CO Florence	1962-1963 et 1963-1964	Élèves du CO et des divisions inférieures de l'École professionnelle et ménagère et de l'École supérieure des jeunes filles. NB. En 1961-1962, les locaux avaient été occupés par des élèves des divisions inférieures de l'École professionnelle et ménagère et de l'École supérieure des jeunes filles.
	Dès la rentrée 1964	Élèves du CO
CO Aubépine	1962-1963 à 1965-1966	Élèves du CO et de la division inférieure de l'École supérieure des jeunes filles NB. En 1960-1961 et 1961-1962, les locaux avaient été occupés par des élèves des divisions inférieures du Collège et de l'École supérieure des jeunes filles
	Dès la rentrée 1966-1967	Élèves du CO
CO Gradelle	1965-1966	Élèves du CO et de la division inférieure du Collège NB. De 1959-1960 à 1964-1965, les locaux avaient été occupés par des élèves de la division inférieure du Collège
	Dès la rentrée 1966	Élèves du CO
CO Seymaz (premier du nom)	1969-1970 à 1972-1973	Élèves du CO
	1973-1974	Élèves du CO et 400 élèves des collèges Calvin et de Candolle (annexe du collège de Candolle)
	Dès la rentrée 1974	Élèves du collège Claparède
CO Rigot	1969-1970 à 1973-1974	Élèves du CO NB. De 1955-1956 à 1968-1969, les locaux, initialement propriété de l'Université, avaient été occupés par des élèves du Collège moderne et de la division inférieure du Collège
	1974-1975	Élèves de l'annexe Sismondi du collège Rousseau
	Dès 1975	Élèves du collège Sismondi

Bâtiment	Années scolaires	Polyvalences simultanées ou successives
CO Cayla	1969-1970 à 1981-1982	<p>Élèves du CO et de la division supérieure de l'École professionnelle et ménagère, qui devient Ecole de culture générale en 1972</p> <p>NB.1) En 1955-1956, les bâtiments de Cayla ont accueilli des élèves de l'École ménagère, rejointes par des élèves de la division inférieure de l'École supérieure des jeunes filles en 1956-1957 puis de sa division supérieure dès 1958-1959.</p> <p>2) En 1978-1979 et 1979-1980, le CO Cayla a lui-même des classes dans l'ancien bâtiment de l'école d'horticulture de Châtelaine, devenu annexe de l'École supérieure de commerce en 1974.</p>
CO Foron	1972-1973	Élèves du CO et 150 élèves du Cold lège de Candolle
	Dès la rentrée 1973	Élèves du CO
Collège de Saussure	1977-1978 à 1980-1981	Élèves du CO Voirets et du Collège NB. Annexe du collège Sismondi en 1977-1978, collège de Saussure dès la rentrée 1978
CO Colombières	1979-1980 et 1980-1981	Élèves du CO et du collège Sismondi
École Henry-Dunant (Châtelaine)	1982-1983	Élèves de l'École de culture générale
	1983-1984 à 1992-1993	Élèves de l'École de culture générale et de l'École supérieure de commerce
	Dès 1993-1994	École de culture générale

Rentrées 2015 / 2016 / 2017-2018

Constat

Ces 4 dernières années, le secondaire II a accueilli 1'500 élèves supplémentaires, en raison de :

- la démographie
- le rallongement des parcours

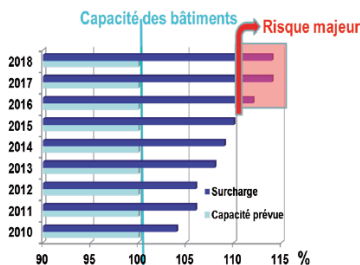
En conséquence, en moyenne chaque année, 6'925 élèves entrent au secondaire II, alors que 6'550 élèves en sortent (+375).

Dans la configuration actuelle, en 2018, il manquera 1'850 places dans le secondaire II.

L'augmentation la plus importante d'élèves, 660, se situe dans les ECG.

Les bâtiments actuels sont surchargés.

Le secondaire II se trouve en situation de risque majeur.



Tout a été réalisé pour accueillir plus d'élèves :

- Extension des horaires
- Diminution des pauses de midi
- Augmentation du nombre d'élèves par classe
- Cours groupés
- Occupation de salles dans d'autres établissements
- Déplacement de cours en dehors des horaires standards
- Solutions pavillonnaires épuisées

La dernière possibilité d'absorber l'augmentation d'élèves en 2015 : de nouvelles mixités entre filières.

Risque

Le risque majeur d'échec de la rentrée 2016 est aujourd'hui avéré :

- Impossibilité de préparer les grilles horaires
- Impossibilité d'organiser la répartition du travail des enseignants compte tenu des multiples voltiges
- Conditions cadres d'apprentissage non respectées (ordonnances fédérales, taux d'encadrement, etc...)
- Risques liés à la surpopulation d'élèves dans certains bâtiments

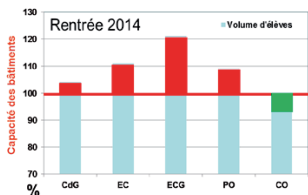
Solution

Aujourd'hui, la seule solution permettant une stabilité à dix ans est la mise disposition de deux bâtiments :

- Frontenex, prévu initialement en 2007, absorbera 1'000 élèves en 2017/2018.



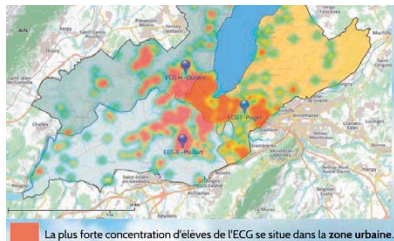
- L'autre doit être un CO, seul degré d'enseignement qui offre de la disponibilité à court terme (850 élèves, en 2016).



Quel CO ?

Les CO de la Seymaz, Foron, Gradelle et Bois-Caran sont des candidats possibles puisqu'ils disposent de disponibilité.

La question renvoie aux bassins versants de l'ECG.



La solution à moyen terme est de créer une ECG au centre-ville et de déplacer les élèves du bâtiment choisi dans un de ces quatre CO.

Le bâtiment choisi est celui du Collège de Candolle qui se déplacera intégralement dans le bâtiment du CO de la Seymaz à la rentrée 2016.



Grands principes de changement

- Des informations claires, détaillées et régulières auprès des élèves concernés et de leurs parents, notamment sur la nouvelle carte scolaire.
- Une plateforme de concertation et de suivi avec les associations professionnelles
- Un plan de gestion du personnel (PE et PAT), notamment pour le CO de la Seymaz, échelonné sur 2015 et 2016. Ce plan sera mis en œuvre par les directeurs d'établissements concernés, en collaboration avec les directions générales (EO et ESII) sous la supervision du secrétariat général. M. Frédéric Wittwer chapeautera l'ensemble de l'opération et rapportera directement à la conseillère d'Etat.



Genève, le 11 mars 2013
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'instruction publique de la culture et du sport

Un nouveau campus scolaire palliera le manque d'espaces au PO dès 2014

Pour répondre aux besoins en locaux du postobligatoire, une nouvelle organisation scolaire permettra la réorganisation des écoles de la région Carouge et Plan-les-Ouates (École de culture générale (ECG) Ella-Maillart et École de Commerce (EC) Aimée-Stitelmann). Le site régional présente en effet plusieurs caractéristiques qui favorisent une nouvelle répartition plus efficiente des élèves et des apprenti-e-s. Par ailleurs, l'école de commerce des Bougeries sera accueillie dans les murs du cycle d'orientation de la Seymaz pendant une période définie, correspondant à la date de mise à disposition de l'école de commerce de Frontenex.

Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) propose une nouvelle vision d'ensemble de la répartition des élèves dès la rentrée scolaire 2014. En raison de la configuration spécifiquement professionnelle de l'école de commerce, qui se fonde sur des voies diverses (AFP, CFC, Maturités professionnelles, plein-temps et dual), et de l'école de culture générale, qui a un format généraliste plus scolaire, un modèle de répartition tenant compte des besoins particuliers de chaque école sera appliqué dès la rentrée 2014, pour garantir une exploitation optimisée de tous les espaces scolaires de ce secteur géographique.

Les simulations de ces nouveaux déplacements sont actuellement à l'étude et en phase de finalisation. La mise disposition prochaine de l'école de commerce de Frontenex permettra de réaliser ce scénario pendant un délai contrôlé et d'envisager une nouvelle répartition équilibrée dès la rentrée 2017.

L'école de commerce des Bougeries (220 apprentis du dual et 100 étudiants de l'ESIG) sera accueillie dans le cycle d'orientation de la Seymaz dès la rentrée 2014. Cette solution garantit la viabilité de l'école de commerce et de l'ESIG dans ce secteur dans de bonnes conditions, sans péjorer la capacité d'accueil du CO de la Seymaz, tout en permettant de créer les premiers schémas de l'organisation de l'école de commerce de Frontenex.

Pour tout complément d'information :

Sylvain Rudaz- directeur général du postobligatoire - tél. +41 (22) 546.59.31



Genève, le 30 avril 2015

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse
du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)
et du département des finances (DF)**

La construction de l'école de commerce de Frontenex a démarré

La conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta, chargée du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, et le conseiller d'Etat Serge Dal Busco, chargé du département des finances, ont posé aujourd'hui la première pierre de l'école de commerce de Frontenex. Destinée à accueillir plus de mille élèves, cette école contribuera à combler le manque de locaux du secondaire II dès la rentrée 2017.

Résultat d'un concours d'architecture, le projet est articulé autour de quatre ailes : deux pour les salles de classe et d'informatique, une pour les salles de gymnastique et la dernière pour une cafétéria, un centre de documentation, une salle de 50 places ainsi que la salle des maîtres. Un auditoire de 300 places s'étendra dans le sous-sol. L'ensemble comportera quatre étages sur rez afin d'assurer une utilisation rationnelle du sol et le maintien d'espaces verts de qualité.

Située sur le territoire de Chêne-Bougeries, la nouvelle école de commerce prendra place dans un secteur en plein développement urbanistique. A la jonction des routes de Frontenex, de Vandœuvres et des chemins de Grange-Canal et de la Gradelle, l'emplacement est desservi par plusieurs lignes de transports publics.

Le futur bâtiment assurera des conditions d'études optimales, avec des salles répondant aux nouvelles exigences des programmes fédéraux, notamment en matière de matériel informatique. Généreusement vitré, il sera économe en énergie grâce à son volume compact et une enveloppe thermique de très haute performance. La toiture sera végétalisée avec un système de rétention d'eau. 15 places de stationnement sont prévues pour les voitures et 400 pour les deux roues.

L'école de Frontenex jouera un rôle important pour résoudre la pénurie de locaux que subit l'enseignement secondaire II (élèves de plus de 15 ans), dont les effectifs ont considérablement augmenté ces dernières années, avec pour conséquences la construction de pavillons provisoires, le transfert d'élèves dans des bâtiments du Cycle d'orientation et la prolongation des heures d'enseignement pour accroître l'utilisation des locaux existants. Les prévisions démographiques et la prolongation des formations indiquent que les effectifs du secondaire II vont continuer de croître ces prochaines années.

Le nombre de jeunes gens qui suivent la filière commerciale à Genève est passé de 3600 à 4600 depuis 2000. Ils sont actuellement répartis entre les établissements des Bougeries, Nicolas-Bouvier, André-Chavanne, Emilie-Gourd et Aimée-Stitelmann. La construction de l'école de Frontenex permettra d'augmenter la capacité d'accueil de cette filière et d'assurer des regroupements d'élèves cohérents.

Le démarrage des travaux a été retardé par la nécessité de déplacer des équipements qui occupaient le site. Le stade de football des Fourches a été transféré à Belle-Idée et une piste d'auto modélisme à Meyrin. Ces transferts pris en compte, le coût du projet est de 82 millions de francs. L'école de Frontenex pourra accueillir 850 élèves à la rentrée 2017 et 1026 dès la rentrée 2018.

FICHE TECHNIQUE

Bâtiment

- Surface brute de plancher : 18'600 m²
- Volume SIA : 95'600 m³

Locaux

- 31 salles de cours d'environ 60 m² (24 élèves)
- 1 grande salle d'environ 80 m²
- 5 salles de séminaires
- 5 salles informatiques
- 22 salles multimédia
- 3 salles de gymnastique superposées
- 1 centre de documentation de 670 m²
- 1 auditoire de 300 places

Chronologie du projet

- Octobre 2008 Vote du projet de loi (PL) 10210 de crédit d'étude de 4'615'000 F.
- Février - juin 2009 Concours d'architecture
- Novembre 2013 Vote du PL 11264 de crédit d'investissement de 82'122'000 F.
- Novembre 2014 Démarrage des travaux préparatoires
- 30 avril 2015 Pose de la première pierre
- Été 2017 Fin des travaux

Mandataires

- | | |
|----------------------------|-------------------------------------|
| • Maîtrise de l'ouvrage | République et canton de Genève (DF) |
| • Architectes (projet) | Meier + associés architectes |
| • Architecte (réalisation) | Architech SA |
| • Ingénieur civil | AB ingénieurs SA |
| • Ingénieur électricité | Scherler SA |
| • Ingénieur CV MCR | BG ingénieurs conseils SA |
| • Ingénieur sanitaire | Schumacher ingénierie SA |

- | | |
|---|-----------------------------|
| • Ingénieur sécurité chantier | Orqual SA |
| • Ingénieur sécurité incendie et sûreté | Scherler SA |
| • Géomètre | Ney & Hurni SA |
| • Ingénieur acoustique | AAB – Stryjenski & H. Monti |
| • Ingénieur façade | BCS SA |
| • Paysagiste | Oxalis SA |
| • Ingénieur cuisiniste | ATI SA |
| • Ingénieurs gestion des déchets | Ecoservices SA |

Lois

- [Loi 10210 du 10 octobre 2008](#) ouvrant un crédit d'étude de 4'615'000 F en vue de la construction d'un bâtiment scolaire pour l'enseignement secondaire postobligatoire à Frontenex, la réalisation d'un parking P+R et pour le transfert du terrain des Fourches
- [Loi 11264 du 29 novembre 2013](#) ouvrant un crédit d'investissement de 82'122'000 F. pour la construction de l'école de commerce de Frontenex à Chêne-Bougeries – Genève et pour le transfert du terrain des Fourches

Pour tout complément d'information :

- *M. Henri Roth – secrétaire général adjoint chargé de communication, DF – tél. +41 22 327 98 22;*
- *M. Pierre-Antoine Preti – responsable de la communication et des relations extérieures, DIP – tél. +41 22 546 69 68.*



DOSSIER D'INFORMATIONS

Non à la fermeture d'un cycle !

DOSSIER D'INFORMATIONS

Non à la fermeture d'un cycle!

Sommaire

➔	CONTEXTE	2
➔	LES INCOHERENCES DU PROJET	3
	Affirmation 1 : « Le projet est pérenne sur 10 ans »	3
	Affirmation 2 : « Le secteur Arve et Lac n'est pas concerné par l'afflux de nouveaux élèves au CO »	5
	Affirmation 3 : « 375 élèves par an au Secondaire II jusqu'en 2018. »	6
	Affirmation 4 : « Un risque majeur de surpopulation dans le Secondaire II »	7
	Affirmation 5 : « Mon projet se base sur les prévisions d'Urbaplan »	8
➔	LES CONSEQUENCES	9
	1 L'application du nouveau CO compromise	9
	2 La non-application de la LIJBEP	9
	3 Les coûts financiers	10
➔	UN PROJET ALTERNATIF	11

DOSSIER D'INFORMATIONS

Non à la fermeture d'un cycle!

→ CONTEXTE

Le 3 et 5 mars, des fuites dans les médias évoquent la fermeture d'un cycle d'orientation.

Passée la consternation, le personnel de la Seymaz organise le mardi 10 mars une réunion d'informations pour les parents. 1000 personnes ont ainsi manifesté leur inquiétude et leur incompréhension face à ces rumeurs.

Mercredi 11 mars, le Conseil d'Etat annonce officiellement la réorganisation scolaire impliquant la fermeture du Cycle d'Orientation de la Seymaz en 2016.

Une délégation d'enseignants du Cycle de la Seymaz, accompagnée de la présidente de la FAMCO¹, Salima Moyard, a rencontré le vendredi 20 mars la Cheffe du DIP, Mme Anne Emery-Torracinta pour demander des précisions sur les mesures politiques de la réorganisation de la carte scolaire annoncées le 11 mars 2015.

A l'issue de cette entrevue, les enseignants se sont dits déçus car aux arguments pédagogiques et humains avancés afin de contester le projet en question, Mme la Conseillère d'Etat n'a systématiquement opposé que des réflexions logistiques et budgétaires rendant tout dialogue impossible.

Ce rendez-vous a cependant permis de mettre en lumière une série de failles dans l'argumentation du DIP. Ces lacunes amènent à penser que la décision de la réorganisation a été prise dans l'urgence et que des alternatives plus humaines et moins coûteuses n'ont pas été envisagées. D'ailleurs, malgré nos demandes répétées, la Cheffe du département n'a pas communiqué une partie des données chiffrées sur lesquelles s'appuie son projet prévoyant, entre autres, la suppression du Cycle de la Seymaz.

¹ Fédération des associations des maîtres du cycle d'orientation.

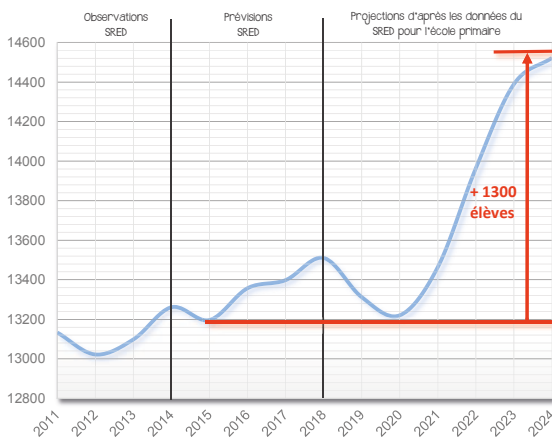
→ LES INCOHERENCES DU PROJET

Affirmation 1 : « Le projet est pérenne sur 10 ans »

FAUX

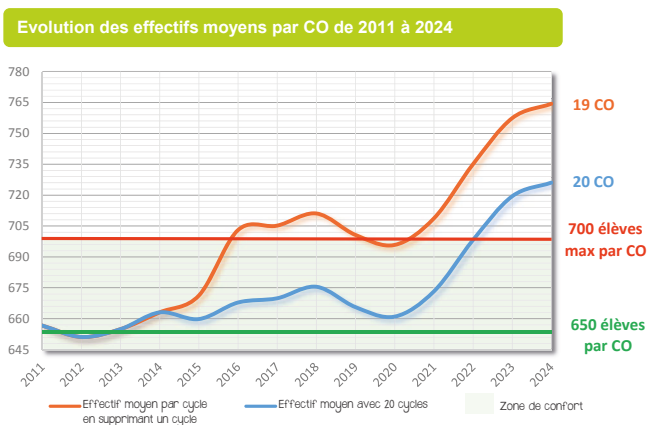
Selon Mme Emery-Torracinta, aucune augmentation de population au Cycle d'orientation est prévue dans les prochaines années. Or, les prévisions du SRED², ainsi que les effectifs actuels des écoles primaires montrent que d'ici 2018, le nombre d'élèves au Cycle d'orientation genevois augmentera de 1% à 2%, **de 150 à 300 élèves en plus**. En faisant des projections sur les effectifs du primaire, les effectifs explosent et atteignent **1300 élèves en plus en 2024 par rapport à la situation actuelle**.

Evolution des effectifs au CO de 2011 à 2024




² Service de la recherche en éducation.

Alors que Charles Beer préconisait que les cycles d'orientation ne devaient pas accueillir plus de 700 élèves au maximum³, ce second graphique montre que, dès 2016, en supprimant un cycle d'orientation, la situation se dégrade et ce d'autant plus vite que le nombre d'élèves rentrant au Cycle d'Orientation augmente (courbe rouge). En maintenant le cycle de la Seymaz, le nombre d'élèves en moyenne par cycle reste acceptable jusqu'en 2022 (Courbe bleue).



De plus, il convient de noter que, lors de sa rencontre avec les enseignants de la Seymaz, Mme la Conseillère d'Etat a pris la précaution de nuancer la pérennité de son projet. Elle restait catégorique sur cinq ans mais était plus prudente quant à la validité sur 10 ans pourtant largement médiatisée.

 Les données présentées dans le Point presse du DIP, intitulé « Elèves et bâtiments », du 11 mars dernier sont, dès lors, **contestables**. Les prévisions du SRED remettent expressément en doute l'efficacité du plan de Mme Emery-Torracinta sur 10 ans.

3

Communiqué de presse conjoint du DCTI et du DIP concernant la construction du CO Drize 24/08/2008

Affirmation 2 : «Le secteur Arve et Lac n'est pas concerné par l'afflux de nouveaux élèves au CO. »

FAUX

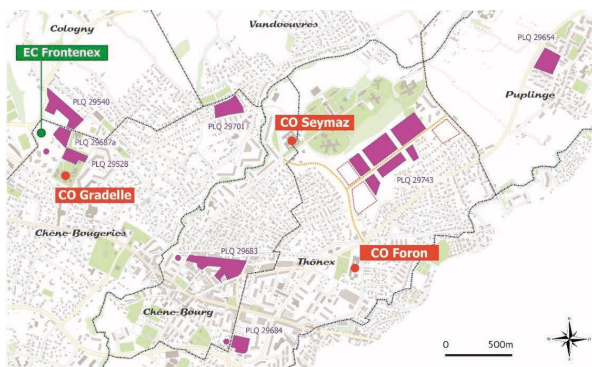
Mme Emery-Torracinta affirme que le secteur « Arve et Lac » serait épargné par l'afflux de nouveaux élèves au CO dans les années à venir. Cependant, la décision ne prend pas en compte les **nombreux projets immobiliers** prévus pour cette zone. Plusieurs d'entre eux sont déjà en cours de construction.

Chantiers en cours :

- Le nouveau Prieuré (Chêne-Bougeries) : 24 logements
- Jean-Jacques Rigaud (Chêne-Bougeries) : 150 logements
- Puplinge : 165 logements
- Pré-du-Couvent (Chêne-Bougeries) : 180 logements
- La Tulette (Cologny) : 310 logements achevés en octobre 2014

Projets à l'horizon de 2018-2020 :

- Clair-Val (Thônex) : 100 logements
- Gare de Chêne-Bourg : 250 logements
- Communaux d'Ambilly (Thônex), 1^{ère} phase : 650 logements



➤ Au total, **1800 logements**, soit environ **200 élèves supplémentaires** à prévoir dans le secteur.

Affirmation 3 : « 375 élèves par an au Secondaire II jusqu'en 2018. »

FAUX

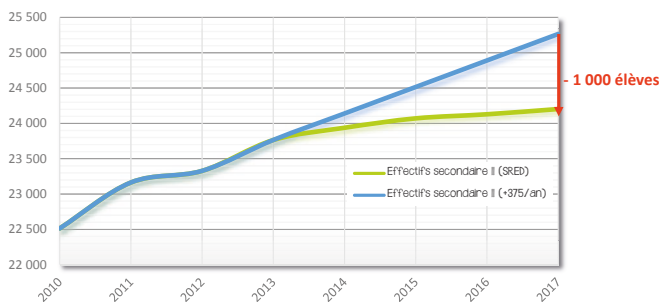
Le « point de presse » du DIP⁴ affirme que le Secondaire II connaîtra une augmentation de 375 élèves par an. Ce nombre semble être une moyenne des augmentations observées par le SRED sur les quatre années 2010 à 2013 (cf. tableau ci-dessous). Mme Emery-Torracinta utilise cette donnée pour faire des projections jusqu'en 2018. Quant à lui, le SRED prévoit pour la période allant jusqu'en 2017 une augmentation moyenne de **seulement 110 élèves par an**⁵. On constate alors un écart de 1000 entre la décision du Conseil d'Etat et les prévisions du SRED.

Effectifs enregistrés dans le RÉSIS au 15.11	Observations				Prévisions			
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total Enseignement secondaire II	22'913	23'163	23'328	23'766	23'939	24'072	24'130	24'204
dont								
Secondaire	20'992	21'918	21'817	22'237	22'368	22'459	22'917	22'991
dont								
Accueil et insertion ^(a)	1'171	1'149	1'158	1'222	1'172	1'175	1'189	1'201
Plen temps	14'903	15'259	15'525	15'974	16'075	16'158	16'217	16'314
Dual	4'081	4'041	4'064	4'794	4'871	4'926	4'911	4'878
Stage	237	260	270	247	250	200	200	200
Tertiaire	744	714	647	674	665	677	677	677
Ecoles pour adultes et reconnaissance des acquis	777	931	864	854	906	936	936	936
Total Enseignement secondaire II	22'913	23'163	23'328	23'766	23'939	24'072	24'130	24'204
Variation annuelle	265	850	165	437	174	133	59	74
Variation annuelle en %	1.2%	2.9%	0.7%	1.9%	0.7%	0.6%	0.2%	0.3%

(a) Y compris les classes préparatoires professionnelles présentes dans les CFP à partir de 2010.

Source: SRED

Evolution des effectifs au Secondaire II de 2010 à 2017



⁴ Point de presse élargi « Elèves et bâtiments » du 11 mars 2015

⁵ SRED : « Prévision des effectifs d'élèves de l'enseignement secondaire II, prévision à 4 ans, de terme : 2014-2017 »

Affirmation 4 : « Un risque majeur de surpopulation dans le Secondaire II »

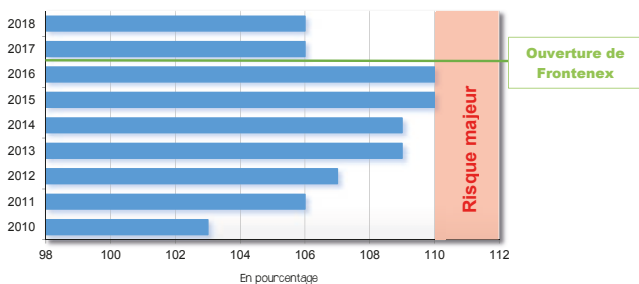
FAUX

Le graphique présenté dans « le point de presse » du 11 mars 2015⁶ ne tient pas compte de l'ouverture imminente d'une école du Secondaire II à Frontenex. Ce graphique n'indique aucun changement à partir de 2017, année où une partie des élèves du Secondaire II aura inauguré ce nouvel établissement. En prenant en considération cette construction et les prévisions du SRED, le taux de remplissage des bâtiments du Secondaire II ne dépassera pas les 110%, taux annoncé comme risque majeur par le DIP. Cette donnée tombera même à 106% dès 2017. De plus, la construction de deux ECG est prévue : L'ECG4 à Meyrin en 2021 et l'ECG Ella-Maillart en 2022⁷.



Projet de l'école de Frontenex

Taux de remplissage des bâtiments du secondaire II de 2010 à 2018



 Il n'y a donc pas de situation de « risque majeur. »⁸

⁶ Elèves et bâtiments, communiqué DIP du 11 mars 2015

⁷ P 1833-B, P 1834-et P 1835-B déposé le 25 juillet 2013

⁸ Le DIP entend par « risque majeur » le taux de remplissage des bâtiments à 110 %.

Affirmation 5 : « Mon projet se base sur les prévisions d'Urbaplan »

Une partie des données chiffrées sur lesquelles s'appuie le projet de Mme Emery-Torracinta (et que nous attendons toujours de la part du DIP) proviendrait des études d'un organisme privé nommé « Urbaplan ».

Ce même organisme avait déjà été mandaté en 2003 par la Commission des travaux pour étudier le projet de loi du Conseil d'Etat (PL 8889-A)⁹ en vue de la construction du CO de la Seymaz. A l'époque, « Urbaplan » **préconisait la construction de trois cycles d'orientation**. En effet, M. E. Bieler du Service technique du DIP précisait : « dans le cadre dans lequel évolue le DIP, en 2000 les besoins du cycle d'orientation et du post-obligatoire ont été revus et ont débouché sur les bâtiments supplémentaires à construire, soit un établissement à Chêne-Bourg et un autre à Drize. Même si les prévisions d'Urbaplan allaient au-delà et parlaient de trois cycles, il a été décidé de s'en tenir à deux, mais la question du 3^e reste ouverte »¹⁰.

« Urbaplan », qui affirmait la nécessité de construire trois cycles d'orientation en 2003, préconise en 2015 la fermeture d'un cycle d'orientation. Il est donc pertinent de s'interroger sur la fiabilité des données fournies par cet organisme privé.

⁹ Un projet de loi prévoyant d'ouvrir un crédit d'étude de **3 142 000 CHF** en vue de la construction du cycle d'orientation de la Seymaz à Chêne-Bourg.

¹⁰ PL 8889-A ; date de dépôt : 29 avril 2003 ; rapport de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet [...] en vue de la construction du cycle d'orientation de la Seymaz.

→ LES CONSEQUENCES

Les **CONSEQUENCES** de la réorganisation de la carte scolaire entraîneront une dégradation de la qualité de l'enseignement au cycle d'orientation.

1 L'application du nouveau CO¹¹ compromise

D'après le « Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil »¹² de mai 2012, la mise en place du nouveau CO engendre « un besoin de locaux supplémentaires ».

De plus, le nombre d'élèves par classe est réglementé par l'article 24 du CO (C1.10.26). Profitant d'un certain flou dudit article, Madame Anne Emery-Torracinta est consciente que les effectifs par classe atteindront les maxima fixés voire les dépasseront dans certains cas. Une classe débutant l'année avec un effectif de 24 élèves pourra compter jusqu'à 26 élèves à l'issue du premier trimestre.

Cela créera forcément pour les élèves des conditions d'apprentissage moins favorables et l'orientation promotionnelle mise en place avec le Nouveau Cycle d'Orientation **ne pourra être garantie**.

La fermeture d'un cycle d'orientation va donc à l'encontre des principes du nouveau CO

2 La non-application de la LIJBEP¹³

En accord avec cette loi, actuellement, quatre cycles (Florence, Montbrillant, Vuillonex et Cayla) ont ouvert des classes intégrées pour ces élèves.

Ce dispositif devrait accueillir 45 élèves supplémentaires¹⁴ chaque année au sein des cycles d'orientation.

Cependant, Mme Anne Emery-Torracinta confirme que ce dispositif d'accueil sera « freiné » suite à la fermeture d'un cycle qui entraînera une exploitation maximale des bâtiments pour les élèves du cycle.

Ainsi, il semble envisageable que ces structures soient condamnées à disparaître de l'offre de l'école publique.

¹¹ Votation populaire du 17 mai 2009 sur la loi 10176.

¹² P1777-B/P 1780-B, Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil, 31 mai 2012.

¹³ Loi sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins particuliers ou handicapés du 14 novembre 2008, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

¹⁴ SRED : Prévisions cantonales des effectifs d'élèves de l'enseignement ordinaire obligatoire et de l'enseignement spécialisé janvier 2015

3 Les coûts financiers

La transformation du CO de la Seymaz en collège nécessitera des travaux conséquents qui engagent un financement important (notamment pour la médiathèque et les salles de sciences). À travers son communiqué de presse, le DIP présente ces dépenses comme minimales.

Cependant selon M. Rudaz, auditionné par la commission des pétitions¹⁵, mentionne que la transformation du CO Seymaz en ECG : « pose le problème de travaux d'importance nécessitant près de huit mois de chantier (...) cette solution se monterait à treize millions de francs. »

On peut supposer que les coûts pour la transformation du CO Seymaz en Collège ne seront pas moins élevés.

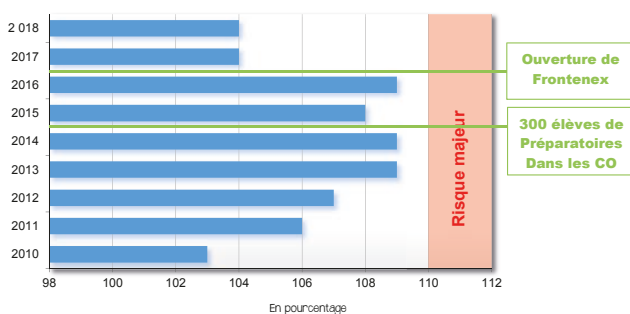
¹⁵ Pétition P1832A à P1835A, date de dépôt, 02/01/13.

→ UN PROJET ALTERNATIF

Pour éviter l'application d'une décision qui ne résout qu'à **court terme** le problème d'effectifs dans le Secondaire II, **au détriment du Secondaire I**, les enseignants de la Seymaz ont élaboré un **PROJET ALTERNATIF** plus économique, plus cohérent et plus humain.

Ce projet-pilote applicable dès la rentrée 2015 propose d'accueillir trois à quatre classes préparatoires de l'ECG. En effet, notre solution consiste à garder ces élèves fragiles dans nos murs pour continuer le travail amorcé en 11^e et pour mieux accompagner leur passage à l'ECG. Il ne s'agirait donc pas de mixité, mais plutôt de continuité pédagogique. Le développement de ce projet dans d'autres établissements du canton permettrait en 2016 de décharger les ECG de quelques centaines d'élèves.

Taux de remplissage des bâtiments du secondaire II de 2010 à 2018



Cette proposition **économique** (pas de travaux de réaménagement), **cohérente** (accompagnement pédagogique) et **humaine** (les élèves et les enseignants de la Seymaz restent dans le cycle), amenée par la délégation de la Seymaz à Mme la Conseillère d'Etat lors de leur entrevue, n'a pas été jugée « inintéressante » par cette dernière.

Néanmoins, à notre grand regret, Mme Emery-Torracinta n'est pas entrée en matière pour mettre sur pied ce projet-pilote argumentant qu'il arrivait « tardivement ». Or, **aucune concertation** avec le corps enseignant n'avait été envisagée par la Cheffe du DIP.

Date de dépôt : 31 août 2015

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. François Baertschi

Mesdames et
Messieurs les députés,

La fermeture expéditive du cycle d'orientation de la Seymaz mérite au minimum des études complémentaires, voire un abandon de cette solution coûteuse qui ne règle pas certains problèmes. Telle est l'opinion d'une partie de la Commission des pétitions, sur la base d'éléments troublants apparus lors des auditions. Nous nous trouvons face à une solution visant à régler des problèmes immédiats, alors que cela pose des questions non résolues sur le long terme.

1500 élèves de plus au cycle d'orientation en 2023

Durant les auditions, deux représentants du personnel du cycle d'orientation de la Seymaz, MM. Alban Chavanne et Luc Beday, sortent des chiffres de l'OFS (Office fédéral des statistiques). Ceux-ci, selon M. Chavanne, prévoient « **pour le cycle d'orientation 14 730 élèves en 2023, alors que pour le moment ce sont quelque 13 261 élèves qui fréquentent les cycles, soit 1500 élèves supplémentaires en huit ans. (...)** M. Chavanne observe encore que le document d'Urba-plan ne fait pas référence à la fermeture d'un bâtiment du cycle d'orientation alors que, bien au contraire, il recommande la construction d'un nouvel établissement du Secondaire II dans le périmètre. **M. Chavanne pense que la fermeture de cet établissement est aberrante (...).** »

M. Beday « mentionne que cette décision de fermeture est donc mauvaise à bien des égards, notamment en raison du coût financier de l'opération (note du rapporteur : 3 à 3,5 millions), des prévisions du SRED, de développement de la zone et des impacts sur l'ensemble du cycle d'orientation ».

Dernière « perspective à long terme » en 2012

Il nous est également indiqué par la directrice du Service de la recherche en éducation (SRED), M^{me} Daniela Di Mare, chargée de la planification scolaire, que son service s'occupe de la planification scolaire à court terme mais fait également des prévisions à long terme. Malheureusement, la dernière « perspective à long terme date de 2012, une projection qui n'est plus adéquate à présent », reconnaît-elle.

Il est vrai que ces éléments statistiques sur le long terme sont troublants. Ces éléments apparus lors des auditions en commission sont inquiétants et toute personne soucieuse d'une bonne gestion sur le long terme devrait s'en inquiéter. A Genève, on gère trop souvent l'Etat à la petite semaine.

Au minimum nous devrions obtenir les explications du département de l'instruction publique qui n'ont pas été convaincantes en commission. Si chacun aura compris qu'il s'agit de gérer la prochaine rentrée en catastrophe et de parer aux urgences, il convient d'avoir une vraie politique à long terme, ce que doit examiner attentivement le Gouvernement, d'où le sens d'un renvoi de ces pétitions au Conseil d'Etat.

Méthode expéditive et impréparation

Ce qui est à déplorer également, c'est la méthode. Cette mesure a été prise sans concertation, de manière très rapide, alors qu'une planification scolaire devrait pouvoir être organisée de manière moins anarchique. Beaucoup de moyens financiers et en personnel sont mis en œuvre pour nous permettre théoriquement d'avoir cette prévisibilité.

La commission a auditionné trois représentantes des pétitionnaires, M^{mes} Isabelle Martin, coprésidente de l'Association des Parents d'élèves à Chêne-Bourg, Isabelle Martin Moar, Isabelle Albuquerque Neves et Elena Legoratto Habib, qui ne sont pas convaincues par les explications du département et mettent en doute certains points dans une brochure annexée au présent rapport. Nous avons par ailleurs entendu un autre pétitionnaire, élève au cycle de la Seymaz.

M^{me} Isabelle Martin Moar « mentionne que M^{me} Emery-Torracinta a souhaité rencontrer les parents le 11 juin afin de leur expliquer la situation. Elle observe, cela étant, que la conseillère d'Etat tient des discours différents en fonction de ses interlocuteurs, indiquant que la situation est pérenne sur dix ans dans la presse, mais cinq ans aux enseignants et au cas par cas à elle-même. Elle signale avoir indiqué à la conseillère d'Etat que les terrains à côté de la Seymaz appartenaient à l'Etat, terrains qui auraient pu servir

pour l'installation d'éléments provisoires. Elle précise toutefois que M^{me} Emery-Torracinta a fermé la porte à la discussion. »

Cette absence de dialogue avec les parents d'élèves, et apparemment aussi avec les enseignants, mérite en soi que les pétitions soient renvoyées au Conseil d'Etat.

Par ailleurs, le rapporteur s'étonne du double discours de certains qui ont suivi les opposants à cette fermeture et participé à une manifestation en pleine campagne électorale, pour ensuite abandonner ces personnes dans la nature. Toutes les variations d'opinion peuvent se concevoir. Mais là, on a vraiment frisé l'indécence.

Une minorité de la commission, composée de députés MCG et EAG, a estimé que la fermeture du cycle d'orientation de la Seymaz mérite un examen attentif du Conseil d'Etat et propose donc un renvoi des pétitions « Sauvez la Seymaz (P1935) et « Non à la fermeture des collèges et cycles d'orientation (CO) de la Seymaz ou de la Gradelle » (P1936).

Pour respecter les habitants et les élèves, afin d'obtenir une politique à long terme cohérente, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de renvoyer les pétitions P 1935 et P 1936 au Conseil d'Etat.

Annexe : voir l'annexe 12 du rapport de majorité